

2006 - 2011

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 17 FÉVRIER 2009 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(24)

Présidence : M. Jean-Jacques Marti

Présents : 76 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusés : M. Laurent Dietrich
M. Sébastien Dupré
Mme Claudine Esseiva

Absente : Mme Özlem Tokay

Scrutateurs : M. Gilles Bourgarel
M. Louis Castella
Mme Eva Gerber
M. René Marty
M. Laurent Praz
Mme Katharina Karlen Moussa
M. Dimitri Sudan
M. Thomas Zwald

Assiste à la séance : M. Jacques Pollet, chef du service des Finances

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 17 février 2009

Ordre du jour

Le Président a le plaisir de saluer les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale, ainsi que les représentants de la presse et le nombreux public présent dans les tribunes. Il constate que la convocation, du 30 janvier 2009, contenant l'ordre du jour a été envoyée dans les délais légaux et réglementaires. Cet ordre du jour appelle-t-il des remarques d'ordre formel ?

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications du Président ;
2. Approbation des procès-verbaux n° 22 et 23 des séances des 16 et 17 décembre 2008 ;
3. Election d'un membre de la Commission de l'Informatique en remplacement de Mme Larissa Barbey ;
4. Budget de fonctionnement 2009 de la Commune (version 11 janvier 2009) – message n° 42 bis ;
Représentante du Conseil communal : Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances
Rapport de la Commission financière
5. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 40 non impérative de Mme Katharina Karlen Moussa (PS) et de 29 cosignataires demandant que le site internet de la Ville de Fribourg soit mieux utilisé comme outil de communication ;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 47 non impérative de Mmes Antoinette de Weck (PLR) et Claudine Esseiva (PLR), ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant de réaliser un projet pilote en vue de l'introduction de bons de garde pour les structures d'accueil ;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 48 non impérative de M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO), au nom de tous les conseillers généraux de l'Auge et de la Neuveville, lui demandant, ainsi qu'aux délégués de la Ville, d'intervenir auprès de la CUTAF pour améliorer l'offre de la ligne TPF de l'Auge ;
8. Décision quant à la transmission :
 - A. de la nouvelle proposition
 - n° 4 de M. Philippe Wandeler (PCSO) et de 17 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la modification de l'article 62 du règlement du personnel communal pour prévoir cinq jours de vacances supplémentaires pour les employés de la Commune de Fribourg ;
 - B. des postulats
 - n° 12 de M. Gilles Bourgarel (Verts) et de 17 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier le transfert des Mini et Maxi-Beaux-Arts de la Direction des Ecoles à celle de Culture et Tourisme ;

Séance du 17 février 2009

Ordre du jour (suite)

- n° 13 de MM. Christoph Allenspach (PS) et Thierry Steiert (PS), ainsi que de 7 cosignataires, demandant au Conseil communal de communiquer la liste détaillée des subventions des aides financières et des aides matérielles que la Commune de Fribourg a attribuées en 2008 aux associations culturelles, sportives, sociales et aux autres structures actives dans ces domaines ;

9. Divers.

ooo

1. Communications du Président

Le Président relève que suite à la démission de M. C. Morard, au 31 décembre 2008, Mme C. Thiémard a été appelée à lui succéder.

Mme Cécile Thiémard (PDC) se présente à ses collègues qui l'applaudissent.

Le Président annonce ensuite que M. M. Jordan a également démissionné pour le 31 décembre 2008. Son successeur est M. M. Page.

M. Maurice Page (PCSO) se présente à ses collègues qui l'applaudissent.

Le Président relève que Mme P. Hurn a été appelée à succéder à M. R. Chardonnens qui a démissionné le 14 janvier 2009.

Mme Patrizia Hurn (UDC) se présente à ses collègues qui l'applaudissent.

Le Président précise qu'en raison de son manque d'assiduité à nos assemblées, Mme L. Barbey nous a quittés au 1^{er} février 2009. Elle est remplacée par Mme A. Sidi Nur Manguay.

Mme Addei Sidi Nur Manguay (PS) se présente à ses collègues qui l'applaudissent.

Le Président souhaite la bienvenue à ces nouveaux collègues. *"Vous verrez que nous avons l'occasion de vivre des moments très intéressants au sein de cette assemblée."*

Le Président rappelle ensuite que la séance prévue pour le 9 mars 2009 est annulée et que la prochaine séance aura lieu, non pas demain parce que nous terminerons nos travaux ce soir, mais le lundi 27 avril 2009.

Le Président rappelle enfin que les débats sont enregistrés et qu'il y a lieu de signer la liste des présences.

ooo

Séance du 17 février 2009

2. Approbation des procès-verbaux n° 22 et 23 des séances des 16 et 17 décembre 2008

Lesdits procès-verbaux n'appellent pas d'observations particulières et sont ainsi approuvés.

ooo

3. Election d'un membre de la Commission de l'Informatique en remplacement de Mme Larissa Barbey

Le Président rappelle que selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour. Au deuxième tour, la majorité simple suffit.

Discussion

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) présente, au nom du groupe socialiste, la candidature de M. J. Python à la commission de l'Informatique. *"Agé de trente ans, M. Python est sérigraphe. Il achève actuellement un second apprentissage de techno-imprimeur auprès de l'imprimerie Saint-Canisius à Fribourg. Ces deux professions des arts graphiques lui ont permis d'utiliser des machines de plus en plus informatisées. Son travail implique un travail d'équipe, ce dont il se réjouit. Je vous prie de l'élire à la commission de l'Informatique."*

Vote

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés :	69
Bulletins rentrés	69
Bulletin blanc	1
Bulletin nul	0
Bulletins valables	68

Majorité absolue : 35

M. Jonathan Python est élu avec 63 voix.

Ont obtenu des voix : M. Ferdinand Python (2), M. John Clerc (1), M. Laurent Praz (1), M. Jean-Frédéric Python (1).

Le Président félicite M. J. Python de son élection. (Applaudissements)

ooo

4. Budget de fonctionnement 2009 de la Commune (version janvier 2009)

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article 48, 5^e alinéa du RCG, l'entrée en matière est acquise de plein droit. Il ne peut pas y avoir de proposition de non-entrée en matière, seule une demande de renvoi est possible.

Discussion générale

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, fait la déclaration ci-après :

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

"Je me dois de le redire ce soir : non ! le Conseil communal ne pleure pas sur son sort. Il est de son devoir collégial de défendre les intérêts de Fribourg et de relever – eh oui ! – les iniquités des mécanismes de solidarité intercommunale, système dépassé, situation que même le Conseil d'Etat admet aujourd'hui.

Si nous ne faisons pas preuve de pugnacité et de persévérance pour défendre un centre fort, une véritable capitale dans une région vivante et en mouvement, on nous en ferait très certainement de vifs reproches à l'avenir.

Le Conseil communal a pris acte des demandes du Conseil général concernant le budget de fonctionnement 2009.

Comme vous avez pu le lire dans le message n° 42 bis intégré à la version II du budget, les principales modifications sont liées à des estimations revues et plus précises, à des améliorations de recettes et à des diminutions de prestations et de subventions des services. Le Conseil communal a tenu à conserver une cohésion entre le plan financier, le bilan de mi-législature et le budget 2009, version II.

Une large place est donnée aux explications et commentaires au sujet du plan d'analyse structurelle souhaité. Pour ce qui est de notre vision politique, je vous suggère de relire mon intervention du 16 décembre 2008. Je pourrais la reprendre intégralement ce soir. Je n'en ferai rien, mais malheureusement, force m'est de constater que le message n'a pas encore véritablement passé auprès de ceux qui doivent défendre la cause de notre ville. Il est essentiel que Fribourg puisse maintenir dans les années à venir des prestations de qualité en faveur de ses habitants, alors que nous savons, comme le décrit le message, que de nouveaux besoins imposeront à la collectivité publique que nous sommes qui ne peut et ne doit pas être gérée comme une entreprise privée, de trouver de nouvelles ressources toujours plus importantes. Dans cette perspective, ce n'est en tout cas pas le moment de brader nos biens qui, au-delà d'une fiscalité stagnante, nous assurent d'intéressantes rentrées. Le rendement de ces biens est largement supérieur à ce que nous coûteraient les intérêts d'éventuels emprunts. Il est indispensable de disposer aujourd'hui d'un budget 2009 arrêté, ne serait-ce que pour entreprendre l'analyse structurelle souhaitée. Les premiers résultats de celle-ci nous permettront d'orienter les premières ébauches du budget 2010 et d'actualiser le plan financier. Nous devons préparer toute cette opération, en continuant à défendre nos positions dans le processus d'élaboration et de mise en place de l'indispensable nouvelle péréquation intercommunale, sans parler de tous les défis connus et inconnus que nous réserve l'année 2009.

Le Conseil communal et moi-même nous vous invitons à adopter cette version II du budget de fonctionnement 2009."

Rapport de la Commission
financière

M. Michel Ducrest, Vice-Président de la Commission financière, donne connaissance du rapport ci-après :

"Des considérations formulées lors de la séance que notre Conseil a tenue le 16 décembre 2008 ont conservé leur actualité et leur pertinence. On peut ainsi rappeler que la notion d'économies en matière de finances publiques implique un réexamen des tâches qui sont de la compétence de la Commune, notamment en définissant ce qui est utile, indispensable ou luxueux.

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

Dans le contexte présent, des contraintes de calendrier ont conduit l'Exécutif à limiter sa démarche à rechercher des augmentations de revenus et des diminutions de charges. Cette façon de faire apporte une amélioration de la situation mais ne constitue pas la solution au-delà de l'exercice en cours.

Il n'est pas inutile de rappeler que les discussions des versions successives du plan financier et des budgets ont conduit de nombreux rapporteurs de groupe à formuler des appréciations sévères et des demandes précises. Au gré de la relecture de procès-verbaux, j'ai relevé qu'«il y a absence de stratégies dans quasiment tous les domaines», «que la situation n'est plus inquiétante, qu'elle est aujourd'hui alarmante», «qu'un soutien à une politique ambitieuse sera apporté dans la mesure où cette politique sera rigoureuse et réformiste».

Les réponses de l'Exécutif ont été souvent marquées par la conscience de la situation mais non par la détermination d'atteindre l'équilibre budgétaire même si le 27 novembre 2006 déjà M. le Syndic affirmait ici même «que les remarques et observations seront bien évidemment prises en considération» (cf. procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 novembre 2006, p. 177).

Version II du budget 2009, données chiffrées

La version II du budget 2009, datée du 27 janvier 2009, présente un total des produits de 210'966'450 francs, un total des charges de 213'361'508 francs soit un excédent des charges de 2'395'058 francs. Une amélioration réelle a été apportée au projet examiné lors de notre séance du 16 décembre 2008 ; il y avait alors, en incluant le refus de l'augmentation du taux de la contribution immobilière et de la taxe d'inscription aux activités extrascolaires culturelles et sportives, un excédent de charges de 3'987'888 francs. L'amélioration apportée est de 1'592'830 francs.

Principaux changements

a)	Augmentation des revenus nets :	décharge de Châtillon police locale	Fr.	817'000.-
			Fr.	50'000.-
b)	Diminution des charges nettes :	entretien des bâtiments	Fr.	168'000.-
		entretien des routes	Fr.	187'000.-
		charges énergétiques	Fr.	235'000.-
		aides sociales (ADB)	Fr.	100'000.-
		service aménagement	Fr.	120'000.-
		subventions et prestations	Fr.	90'000.-
c)	Augmentation de charges	mandat externe, analyse	Fr.	150'000.-

Appréciation et détermination de la Commission financière

La diminution des charges apportée par la version II du budget 2009 correspond, on l'a dit, à une amélioration de 1'592'830 francs. Ce résultat peut être considéré comme satisfaisant sur un plan comptable.

La Commission financière relève toutefois que le Conseil communal présente en page 5 de son message 42 bis une conclusion insatisfaisante. Parler d'introspections signifie qu'on ne se situe qu'à un plan théorique et réintroduire ici la notion de long terme alors qu'elle ne figure pas dans les développements antérieurs n'est pas le signe d'une attitude déterminée à réaliser l'équilibre budgétaire.

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

Dans sa majorité, la Commission financière soutient l'idée de la mise en place d'un groupe de travail chargé de l'analyse des prestations de la Commune et des charges salariales qu'elles impliquent. Le Conseil général, en principe par sa commission financière, devra être associé à la démarche mise en place ; cela se fera dans le respect des dispositions légales mais aussi dans un souci d'ouverture et de vraie collaboration.

La Commission financière siégeant le 4 février 2009 en présence de 8 de ses membres propose par 6 voix contre une et une abstention d'approuver le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2009, budget qui présente un total des produits de 210'966'450 francs, un total des charges de 213'361'508 francs soit un excédent des charges de 2'395'058 francs."

Rapport du groupe démoc-
rate-chrétien

Mme Sandra Daguet (PDC) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe démocrate-chrétien a adopté à l'unanimité la version II du budget de fonctionnement 2009 présentée par le Conseil communal. Le PDC est satisfait que sa décision de renvoi du premier budget ait contribué à un certain effort du Conseil communal. Il y a d'abord la réduction du déficit par rapport à la version I, bien que les coupes annoncées nous paraissent essentiellement esthétiques, et ensuite et surtout la mise en œuvre annoncée d'une étude des tâches de la Commune, accompagnée d'un plan d'économies.

Nous estimons toutefois que manquent dans ce message des objectifs chiffrés d'économies. Le groupe PDC souhaite que l'équilibre budgétaire soit atteint au plus tard, une fois les effets de la nouvelle péréquation intercommunale déployés. Cet objectif doit être communiqué au mandataire externe chargé d'analyser les prestations de la Commune. Nous craignons en effet que sans un but explicitement défini, l'analyse et le plan ne manquent leur cible. Le PDC souhaite que les premières mesures de ce plan d'économies soient présentées au Conseil général dans le courant de l'année 2009, au plus tard lors de l'examen du budget 2010.

Il nous semble également primordial, bien que cette compétence relève du Conseil communal, que le Conseil général soit impliqué dans ce processus, notamment, comme déjà réclamé à plusieurs reprises par notre groupe, par le biais d'une table ronde réunissant tous les groupes et partis de notre assemblée. Cette démarche permettra en outre d'écarter le risque d'un renvoi du budget 2010.

Nous rappelons que ce plan d'économies souhaité par le centre droit n'a pas pour objectif de couper dans un secteur particulier, mais de juger de la pertinence et de l'efficacité des subventions octroyées, tous domaines confondus, pour parvenir à des économies, ainsi que de procéder à des réformes du fonctionnement de l'administration. Il est légitime que les différents milieux touchés se battent pour défendre leurs intérêts. Ils doivent toutefois comprendre que le meilleur des moyens de garantir que la Ville maintienne ses prestations est de soutenir les réformes créatives qui feront que l'équilibre budgétaire soit atteint.

Il est grand temps que notre Ville prenne son destin en main. Avec l'aide et l'appui de différents partenaires, en particulier du Canton, mais en comptant avant tout sur elle-même, nous sommes persuadés que la Commune sortira de ses difficultés financières. Le prochain

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

plan d'économies, s'il est pertinent, ainsi que le plan de désendettement souhaité par le PDC, et qui fera l'objet du dépôt d'une proposition en fin de séance, vont, à n'en pas douter, le permettre."

Rapport du groupe chrétien-
social / Ouverture

M. Philippe Wandeler (PCSO) s'exprime dans les termes
ci-après :

"Le groupe chrétien-social / Ouverture a étudié le budget révisé et l'approuve globalement. Nous ne reviendrons pas sur toutes les remarques formulées en décembre 2008, mais nous nous permettons d'émettre des observations sur les aspects suivants. L'opération de renvoi du budget était une manifestation de mécontentement de la part des partis PDC, PLR et UDC. Nous ne partageons pas ce mécontentement. La pression ainsi exercée sur tous les services communaux, sur le Conseil communal, sur les associations sportives, culturelles et sociales est totalement disproportionnée par rapport à la situation financière de la Commune qui n'est pas catastrophique, mais simplement fragile.

En comparaison de celui des autres communes de notre canton, l'endettement de la Ville est raisonnable. Les déficits budgétés sont aussi parfaitement défendables.

Les réactions de nombre d'habitants engagés dans toute une série d'associations culturelles, sociales ou sportives démontrent que le soutien de la Commune n'est ni luxueux, ni inutile, mais indispensable. Il en va d'une multitude d'activités et d'engagements qui font la richesse de l'offre de notre cité. Il est clair qu'un chef-lieu de canton, qui se veut un centre fort et solide, ne se gère pas comme une commune de campagne. Cette collectivité publique doit répondre aux besoins multiples d'une structure démographique complexe. Nous accueillons de nombreux étudiants. C'est une bonne chose. On ne saurait toutefois simplement se contenter de se vanter de disposer d'une université, car faut-il encore lui offrir un cadre et un environnement attrayants. Au sein de notre population, on compte nombre de personnes vivant seules, de personnes âgées – beaucoup plus que dans d'autres communes – une forte proportion – près de 30 % - d'étrangers, ainsi que de nombreuses personnes qui vivent en marge de la société. C'est une situation que connaissent toutes les villes de notre pays.

Globalement, nous sommes favorables à une analyse du fonctionnement et des prestations de l'administration communale. On peut certainement améliorer le fonctionnement et l'organisation de l'un ou l'autre services. Nous ne nous faisons toutefois aucune illusion quant aux coupes qui pourraient être opérées et quant aux économies qui pourraient en résulter. A notre avis, c'est la collaboration avec les services d'autres communes qui offre les perspectives les plus intéressantes grâce à des économies d'échelle.

Nous exprimons nos remerciements au Conseil communal de ne pas nous avoir proposé des coupes budgétaires sensibles dans les subventions aux associations sociales, culturelles ou sportives. Nous relevons avec satisfaction que les dossiers de subventions seront analysés de manière plus détaillée et plus exhaustive. Preuve sera ainsi faite de la qualité et l'adéquation des prestations offertes par les associations bénéficiaires du soutien communal. Cette exigence nous semble parfaitement justifiée. En revanche, notre groupe ne saurait admettre les réductions décidées qui portent sur les subventions sociales et culturelles.

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

Des coupes linéaires ayant pour seul but d'atteindre l'équilibre budgétaire entraîneraient indirectement mais inévitablement de nouvelles situations de précarité. Il faut aussi répéter que le subventionnement de ces associations n'est en aucun cas luxueux ou excessif, mais minimal. Il faut être conscient du nombre très élevé d'organisations qui fonctionnent essentiellement grâce à des bénévoles et dont les employés touchent des salaires extrêmement modestes, sans commune mesure avec ceux du secteur privé, voire même du secteur public. En ce sens, nous faisons nôtre la dernière phrase du message de l'Exécutif. Il s'agit d'une mise en garde contre les coupes linéaires qui toucheraient des associations dont le rôle préventif ne saurait en aucun cas être sous-estimé. En jetant le bébé avec l'eau du bain, on risquerait de fort désagréables surprises. On risque de décourager des gens, alors que nous avons précisément besoin de personnes qui s'engagent pour la collectivité. Les associations sont des outils essentiels d'intégration dans notre société. Elles assurent un travail énorme d'intégration, de prévention et de lutte contre les discriminations.

C'est avec ces considérations que le groupe chrétien-social / Ouverture votera ce budget de fonctionnement 2009, en soutenant toutefois quelques amendements visant à renforcer quelques subventions."

Rapport du groupe libéral-
radical

M. Georges Gaillard (PLR) fait la déclaration ci-après :

"C'est évidemment avec beaucoup d'intérêt que le groupe libéral-radical a examiné la nouvelle mouture du budget de fonctionnement 2009 de notre cité. Hélas, comme on pouvait s'y attendre, compte tenu, il est vrai, du court délai à disposition du Conseil communal pour revoir sa copie, le résultat est, à nos yeux, décevant. En effet, bien que le résultat final soit amélioré de quelque 1,6 million de francs par rapport au projet refusé en décembre 2008, les véritables économies ne constituent que la partie congrue de cette embellie.

Que trouve-t-on dans cette version II ? En premier lieu, des augmentations de recettes :

- 817'400 francs au chapitre de la décharge de Châtillon
- 50'000 francs répartis entre diverses rubriques (produits des parcomètres, autorisations, amendes de stationnement, manifestations sportives). Au total cette hausse des entrées représente quelque 867'000 francs, soit environ la moitié de l'amélioration du budget.

En second lieu, on a biffé du budget des frais d'entretien par des tiers pour une somme de 326'800 francs. Il ne s'agit là que d'un report de charges et non d'une véritable économie.

Troisièmement – fort heureusement du reste – depuis l'élaboration du premier budget de 2009, le prix du pétrole a fortement chuté et les taux d'intérêts des emprunts ont également suivi une courbe descendante. Les positions 312 "Eau, énergie, combustibles" ont ainsi pu être réduites, dans la version II, de 235'900 francs. Et la position 322 "Intérêts pour dettes à moyen et long termes" de 350'000 francs. Ces deux postes représentent un total de 585'900 francs. Ce sont de bonnes nouvelles et nous espérons que la situation ne changera pas en cours d'année.

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

Toutes ces corrections ont pour simple effet que les comptes de l'exercice 2009 se rapprocheront davantage du budget que cela aurait été le cas si nous avions entériné la première version. Mais jusqu'ici, vous en conviendrez, il n'y a pas encore un franc de coupé où que ce soit, c'est-à-dire pas encore de réelles économies dans le ménage communal.

*Qu'en est-il des véritables économies ? Chacun admettra, s'il est de bonne foi, que ce n'est pas la suppression des 15'000 francs destinés à la création d'une œuvre d'art, ni celle de 16'000 francs dans le domaine du sport, ni encore la réduction de 10'000 francs au chapitre de l'aide et prévoyance sociale qui démantèleront le tissu culturel, culturel ou social de notre cité. Quelques étudiants – il est vrai – feront les frais de la décision de réduire de 35'800 francs les traitements du secteur du cime-
tière.*

Ajoutons encore dans le secteur social qu'en dehors des 10'000 francs précités, aucune retouche n'a été apportée, si ce n'est que la Commune espère diminuer ses charges pour les ADB de caisses maladie d'un montant net de 100'000 francs.

Bref, le Conseil communal s'est bien gardé de prendre des décisions qui auraient pu fâcher quelque 500 collaborateurs, ou le millier de sympathisants du comité d'action fédéré par une association culturelle. Cela représente tout de même beaucoup de citoyennes et de citoyens qui voteront en 2011 ! Alors, notre Exécutif a décidé de refiler la 'patate chaude' à quelqu'un d'autre. C'est classique ! On nomme une nouvelle commission ou l'on crée un groupe de travail ad hoc. Ailleurs, on désigne un 'coach' ou l'on s'adjoint les services d'un consultant, ici on a choisi de confier un mandat – tout de même à 150'000 francs – à un expert externe qui sera chargé d'examiner le bien-fondé, l'efficacité des structures de notre administration. Cet expert devra pondre un rapport qui devra forcément déboucher sur une série de constats et des propositions de mesures.

Il est indéniable que lorsque l'on est plongé à longueur d'année à l'intérieur des structures, il est difficile d'avoir un avis toujours objectif. La proposition du Conseil communal est à considérer finalement comme un élément positif, à la condition toutefois que notre Exécutif n'oppose pas ensuite une quelconque raison d'Etat ou d'autres arguments politiques pour renoncer à mettre en œuvre les propositions de l'expert.

Nous voulons croire à la bonne foi de notre Conseil communal et attendrons avec intérêt la suite des événements. On espère que selon le calendrier pré-établi, l'expert remette son rapport d'ici à la fin du mois de juin, de sorte que les premières dispositions préconisées puissent éventuellement influencer le budget 2010.

Malgré tout, notre groupe reste sur sa faim. C'est la raison pour laquelle il s'abstiendra lors du vote sur la version II du budget de fonctionnement 2009."

Rapport du groupe UDC

M. Stéphane Peiry (UDC) s'exprime comme suit :

"On nous annonce dans ce nouveau message une amélioration de près de 1,6 million de francs par rapport à la version I du budget de fonctionnement. A vrai dire, nous constatons surtout que les 80% de cette amélioration, à savoir 1,3 million de francs, proviennent en fait d'une

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

réactualisation des chiffres. C'est vrai pour l'augmentation des taxes de décharge pour Châtillon (800'000 francs) comme pour la diminution des charges énergétiques. (235'000 francs). La diminution de 100'000 francs des charges d'assurance maladie au Service social est purement théorique, d'autant plus que nous pouvons craindre que le budget de ce service ne soit sous-évalué compte tenu des effets de la récession. Quant à la diminution des charges pour l'entretien des routes et des bâtiments, il ne s'agit pour une part importante (au moins 150'000 francs) que d'un report des travaux prévus. On le voit, les véritables économies apportées à cette deuxième mouture du budget 2009 sont réduites à une portion congrue de moins de 300'000 francs, c'est-à-dire à 0,14% du budget total de fonctionnement de la Commune.

C'est dire qu'aucun travail de fond n'a été entrepris ces deux derniers mois pour trouver des économies. Le Conseil communal reporte alors ses espoirs sur un hypothétique groupe de travail interne chargée de faire des propositions et nous dit qu'il faut mettre en route un plan d'analyse structurelle pour l'élaboration d'un plan d'économies. Concernant le plan d'analyse structurelle, je m'en réjouis. Je m'en réjouis d'autant plus que le Conseil communal reprend à son compte la proposition que j'avais faite il y a plus de deux ans, en novembre 2006, et qui allait exactement dans le même sens. Il est cependant regrettable que le Conseil communal ait jugé utile de perdre deux ans, deux précieuses années, avant de procéder à une telle analyse. Il aura finalement fallu un renvoi du budget pour que le Conseil communal se décide à se mettre au travail.

Quant à la nécessité de mandater un expert externe qui nous coûterait 150'000 francs pour faire ce travail, je n'en suis pas convaincu. C'est vous Mmes et MM. les Conseillers communaux, et vos chefs de service, qui connaissez le mieux le fonctionnement de la Commune. C'est à vous qu'incombe la mission de restructurer vos services et d'en dégager les économies qui en résulteront. On l'a vu dans le passé, dans d'autres collectivités publiques, les propositions d'experts sont rarement suivies d'effet, si elles ne sont pas carrément torpillées à l'interne, car jugées politiquement indéfendables. Il est temps que le Conseil communal assume sa pleine et entière responsabilité.

En outre, il ne faut tout de même pas perdre de vue que le véritable déficit de fonctionnement pour 2009, c'est-à-dire en faisant abstraction du bénéfice extraordinaire résultant de la vente de la Caisse d'épargne de la Ville, reste négatif de près de 6,7 millions de francs.

Partant de ce constat, je le répète, rien n'a été véritablement entrepris ces deux derniers mois pour s'attaquer aux problèmes. Le Conseil communal continue de reporter à plus tard les décisions difficiles et c'est bien ce manque de volonté qui nous inquiète. On a l'impression que notre Ville n'est pas gouvernée mais qu'elle poursuit son bonhomme de chemin en pilotage automatique avec un équipage de bord qui sommeille.

Alors les acteurs culturels et sociaux peuvent ranger leurs flambeaux, les lecteurs de 'La Liberté' qui ont inondé leur journal préféré de courriers de détresse peuvent ranger leurs plumes, et l'association PHARE, quant à elle, peut se rendormir quelques années, rien ne se passera avant le crash final.

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

En définitive, en nous présentant un nouveau budget avec un déficit ordinaire de 6,7 millions de francs, nous estimons que le Conseil communal ne répond pas aux vœux exprimés par une majorité du Conseil général, ou du moins aux vœux du groupe UDC. Par conséquent, nous sommes contraints de proposer une nouvelle fois le renvoi de ce budget. Comme le renvoi ne sera pas accepté, la quasi-unanimité du groupe UDC votera contre ce budget."

Rapport du groupe socialiste

Mme Christel Berset (PS)

" Le groupe socialiste a analysé le nouveau budget présenté par le Conseil communal.

Globalement, nous saluons, contrairement à nos collègues UDC et PLR, cette nouvelle version qui réussit la gageure de diminuer le déficit d'environ 1'600'000 francs sans toucher de manière fondamentale aux prestations qui font aujourd'hui la qualité de vie en ville de Fribourg.

Ainsi les jeunes enfants trouveront encore de la place dans les crèches de la ville, les écoliers pourront toujours se rendre dans les accueils extrascolaires et bénéficier d'activités extrascolaires gratuites, les enfants et les jeunes auront toujours accès à une animation socioculturelle de qualité dans les trois centres de loisirs que compte la ville... Ces secteurs sont saufs... tout comme les bibliothèques, les ensembles vocaux et orchestraux, la formation des jeunes musiciens, les clubs sportifs et beaucoup d'autres activités. C'est tant mieux pour l'attractivité de la cité.

A relever que la chance a été de notre côté : la diminution du prix de l'énergie ainsi que la réactualisation à la baisse de certains chiffres, comme ceux des actes de défaut de bien dans l'aide sociale, ainsi que le cadeau de Noël « Châtillon » pour un montant de 700'000 francs, ont permis de faire des miracles.

Pourtant l'exigence de réduction du déficit budgétaire a aussi fait des victimes. Les diminutions dans l'entretien des bâtiments scolaires, la baisse des investissements dans l'éclairage public et le renoncement à l'engagement de jeunes en été dans le secteur des parcs et promenades, handicapent des secteurs qui auraient au contraire bien besoin d'une stratégie politique plus volontariste.

Mais c'est contre les coupes arbitraires touchant la culture, le social et le sport, même si, en chiffres, elles sont modestes, que le groupe socialiste s'élève avec virulence. Notre groupe refuse de couper sans stratégie et sans argumentation bien fondées.

Nous ne comprenons pas le choix du Conseil communal de faire des coupes arbitraires sans attendre l'analyse des subventions qu'il promet pourtant dans son message en réponse au postulat n° 13 (MM. C. Allenspach et T. Steiert). Pour rappel, celui-ci demande au Conseil communal de communiquer la liste détaillée des subventions, des aides financières et des aides matérielles que la Commune de Fribourg a attribuées en 2008.

Dans le domaine culturel en particulier, la diminution de 25'000 francs sur les 133'000 francs de subventions accordées, représente une diminution de 18% des subventions. C'est tout bonnement insupportable pour de petites structures qui accomplissent un travail im-

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

mense avec des 'clopinettes' et qui, pour fournir tant d'activités, comptent déjà sur un important engagement bénévole de leurs membres. De telles coupes conduiront certaines d'entre elles à mettre la clef sous le paillason.

Or, avec ses 139 francs par habitant pour la culture, Fribourg se distingue déjà, en comparaison d'autres villes suisses, par la faiblesse de son budget culturel. Sur le plan des bénéficiaires pour la ville de Fribourg, faut-il le rappeler, un franc investi par les autorités politiques locales rapporte quatre autres francs pour les organismes subventionnés, et que ces cinq francs sont dépensés ici à Fribourg.

Il est par conséquent pour nous hors de question de réduire encore plus le soutien indispensable à un secteur dont le travail de qualité est envié loin à la ronde !

Dans le domaine du social, l'argument du groupe socialiste est le même. La coupe de 25'000 francs dans les subventions aux institutions sociales est inacceptable. Elles font un travail d'utilité publique remarquable et irremplaçable pour renforcer le tissu et la cohésion sociale de notre région, ceci avec très peu de moyens. Ces prestations ne sont d'ailleurs pas assurées par les autorités communales.

Ainsi réduire le subventionnement sous prétexte que le Canton ou la Confédération ont pris le relais est en fait un très mauvais calcul. Les subventions cantonales et fédérales sont justement octroyées de manière subsidiaire sur la base d'un soutien communal ! Cela vaut aussi d'ailleurs pour la culture.

En conclusion, couper ainsi les vivres à des organismes qui n'ont pas démérité, sans éléments d'analyse solidement étayés, nous paraît tout à fait prématuré. C'est pourquoi le groupe socialiste s'opposera à toute coupe dans les postes qui touchent le subventionnement du social et de la culture.

Nous espérons vivement pouvoir compter sur votre appui lors du passage en revue du budget. Nous nous permettrons alors de faire des propositions constructives pour compenser l'augmentation des montants dans les rubriques correspondantes.

Encore quelques mots concernant les 150'000 francs pour l'attribution d'un mandat d'expertise. Notre groupe soutient le choix du Conseil communal de se faire accompagner dans l'analyse structurelle qu'il entend mener, par un 'coach' externe.

Cependant nous soulevons trois points de discussion :

- 1) Tout d'abord nous mettons en doute que la somme prévue soit suffisante pour mener une analyse structurelle approfondie de l'ensemble de l'édifice communal. Est-ce que des priorités d'analyse ont été fixées, et si oui desquelles s'agit-il ?*
- 2) Deuxièmement nous regrettons que dans son message, le Conseil communal ne fasse allusion qu'au domaine de l'analyse des prestations et nous demandons que le mandat soit dûment complété par deux autres types d'analyses : une analyse structurelle du fonctionnement de l'administration communale ainsi qu'une analyse stratégique.*

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

- *L'analyse structurelle doit permettre de moderniser en profondeur le fonctionnement de la Commune et de mettre tout en œuvre pour mieux coordonner ou fusionner ses prestations avec les communes voisines. Elle doit également inclure l'évaluation des compétences en matière de gestion stratégique, les méthodes de travail tout comme la politique d'information de la Commune.*
- *L'analyse stratégique, quant à elle, devrait prendre en compte les menaces et les opportunités de l'environnement extérieur. Car il faudrait introduire dans l'analyse les conséquences de la double crise qui se fait déjà sentir: celle économique qui touchera les plus démunis tout comme les plus nantis ; et celle écologique qui, elle aussi, n'épargnera personne. Et parmi les opportunités, la fusion de communes fait partie des éléments de l'analyse stratégique.*

3) *Le troisième point soulevé par le groupe socialiste concerne l'assainissement de la situation financière de la Commune. Pour nous, cette analyse ne doit pas conduire à réduire le train de vie communal, mais à fixer des priorités d'action pour l'avenir et à rendre plus performante son organisation. Dans cette perspective, il s'agit aussi d'évaluer les possibilités de nouvelles recettes.*

Car notre objectif est clair. Il ne s'agit pas d'économiser pour économiser, mais bien, d'une part de couvrir les tâches indispensables de toute collectivité publique et, d'autre part, de répondre, sur une base financière saine et selon un catalogue de priorités, aux besoins et aux défis du XXIème siècle.

A nous maintenant de jouer."

Rapport du groupe des
"Verts"

Mme Regula Strobel (Verts) fait la déclaration ci-après :

"Rien de nouveau dans ce budget bis, comme l'affirment les collègues qui nous font face. Moi, je ne suis pas d'accord. Au contraire, j'y décèle un signe de renouveau. Nous, les 'Verts' le saluons vivement. Vous devinez que je fais allusion au montant de 150'000 francs pour le mandat d'expertise externe. C'est un pas fondamental et indispensable qu'a fait le Conseil communal. Ce pas manifeste la volonté de l'Exécutif d'analyser le fonctionnement de l'administration communale, de comparer le coût de ses prestations avec ceux de villes de taille comparable, de chercher encore plus de synergie grâce à une collaboration renforcée avec d'autres communes. Pour les 'Verts', l'inscription de ce montant et la volonté d'en faire quelque chose sont beaucoup plus importantes que les autres corrections de ce budget bis. Comme elles ont été mentionnées à plusieurs reprises, je m'abstiendrai de répéter ces améliorations plutôt heurteuses et hasardeuses, mais qui ne reflètent pas une quelconque volonté de changer quelque chose.

Aber der Gemeinderat und die Administration hatten de facto auch nur einen Monat Zeit ein neues Budget auszuarbeiten. Nicht nur die Grünen, wir alle hier im Saal wissen, dass innerhalb so kurzer Zeit vom Gemeinderat gar nichts anderes zu erwarten war, als einige geringfügige Budgetkorrekturen oder allenfalls irgendwelche willkürlichen Kürzungen. Denn eine strategische Analyse braucht erstens einen externen, kritischen Blick auf die langjährigen Verfilzungen in gewissen Bereichen und zweitens braucht es eine gewisse Zeit dies zu verwirklichen. Deshalb begrüßen wir

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

Grünen es, dass sich der Gemeinderat gewillt zeigt, sich diesem Prozess zu stellen. Wir begrüßen, dass er zuerst administrative Abläufe optimieren, die Effizienz und Zusammenarbeit mit anderen Gemeinden steigern will, bevor Leistungen gegenüber der Bevölkerung gekürzt oder die Steuern erhöht werden.

Nous saluons le fait qu'avec cette analyse externe, on entend d'abord optimaliser les procédures administratives et qu'on vise à renforcer l'efficacité de la collaboration avec d'autres communes, avant d'opter pour une diminution des prestations à la population ou pour une hausse des impôts. Toutefois, les 'Verts' ont des exigences quant à ce mandat d'expertise. Elles portent sur la ou les personnes choisies, sur le contenu du mandat, la communication et la coopération entre le Conseil communal et le Conseil général et enfin sur le suivi du processus. Pour ce qui est du ou des mandataires, les 'Verts' exigent qu'il s'agisse de quelqu'un d'extérieur au canton, hors de tout copinage. Ce mandat devra être confié à quelqu'un qui connaît le secteur public. On peut penser à une personne travaillant à l'IDEHAP à Lausanne. Pour ce type d'analyse, on ne saurait recourir en revanche à une fiduciaire.

Le contenu du mandat doit comprendre trois éléments :

- 1) L'analyse du fonctionnement et du déroulement des décisions. Selon nous, cette analyse doit se faire non pas uniquement avec les chefs de service, mais avec des collaborateurs de l'administration ainsi qu'avec des utilisateurs de certains services. En effet, les chefs de service ont de la peine à observer sans a priori les structures qu'ils ont eux-mêmes mises en place.*
- 2) Cette analyse devra aussi inclure une comparaison avec d'autres villes. Il s'agira surtout d'étudier le rapport coûts/prestations que ce soit pour les dépenses liées ou pour les dépenses non liées.*
- 3) Cette expertise devra contenir des propositions de mesures et de synergies possibles résultant d'une collaboration plus étroite avec d'autres communes, voire même d'une fusion.*

Les 'Verts' exigent également qu'une réflexion concernant la communication/collaboration entre Conseil communal et Conseil général soit menée afin que tout ce processus se fasse dans la transparence et soit public. Nous invitons le Conseil communal à mettre sur pied une table ronde à laquelle participeront des représentants de tous les partis politiques afin que ceux-ci soient informés du résultat de cette expertise et même puissent peut-être avoir des discussions sur les dispositions à prendre. On pourrait aussi imaginer que la Commission financière soit le partenaire de cette table ronde.

Enfin, il faut assurer le suivi de ce processus. La mise en œuvre des mesures recommandées devra se faire sur deux ou au maximum trois ans. Quoi qu'il en soit, les premiers résultats de cette analyse doivent déjà influencer de manière visible l'élaboration du budget 2010.

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

Die Grünen begrüßen, dass der Gemeinderat diesen Weg gehen will und unterstützen ihn dabei in gewohnt kritischer Manier. Wir treten auf die Budgetdebatte ein."

M. John Clerc (PS) déclare ce qui suit :

"Comme cela était prévisible, le renvoi du budget de fonctionnement n'a pas apporté les économies substantielles souhaitées par certains. Le Service des communes l'a souvent indiqué, seul le plan financier permet de réorienter les dépenses à moyen et long termes alors que le budget avec son horizon annuel ne le permet pas. Une séance extraordinaire du Conseil communal le jour de Noël n'y aurait rien changé.

Toutes les associations qui comptaient sur l'appui financier de la Ville ont été plongées dans l'incertitude en raison de ce renvoi dit 'constructif'. L'annulation du rapport des pompiers du 5 février 2009 en a été une illustration particulièrement frappante.

Mme A. de Weck a eu le mérite de poser une intéressante question sur l'iniquité des mécanismes de solidarité intercommunale pour la ville de Fribourg qui a eu l'honneur d'une page entière de 'La Liberté' avec photographie de Saint-Jean enneigé et un éditorial de M. L. Ruffieux, soi-même.

On y trouve la confirmation d'une contribution d'un demi-million de francs en faveur d'un pot commun des transports scolaires dont la ville ne profite qu'à raison de 2,6 %. Sur la péréquation financière, la réponse ne peut que décrire la situation actuelle mais le fait que la loi sur la péréquation soit en révision démontre que les mécanismes de péréquation sont insatisfaisants. On s'accorde pour estimer que la révision pourrait apporter 3 ou 4 millions de francs à la Commune. L'entrée en vigueur de cette loi est prévue pour le 1^{er} janvier 2011. Nous sommes déjà en 2009 ! Qu'attend le Conseil d'Etat pour déposer son projet de loi ? Ce manque de volonté politique est inquiétant.

Pour la RPT, l'effet négatif pour les finances communales n'est pas nié même s'il est qualifié d'«exagéré». 400'000 francs ne sont pas rien. Et le gouvernement cantonal annonce un accroissement de cet effet négatif en raison des évolutions en matière de trafic régional et d'institutions pour personnes handicapées. Et dire qu'on nous promettait une opération blanche pour les communes ! Et dire que je me suis laissé avoir en 2004, en votant 'oui' à cette RPT.

Sur la question de la facture scolaire, nous notons une augmentation d'un million de francs.

Reste la question des effets des baisses fiscales. En 2001, M. C. de Reyff, pas encore conseiller communal, affirmait ici même : «Face aux allègements fiscaux déjà consentis à l'époque par le Grand Conseil, je constate que le prix à payer est une détérioration des finances communales.». Le Conseil communal n'a jamais caché que les contribuables partant rapportaient plus que les contribuables arrivant en ville. Ce phénomène est particulièrement mis en évidence dans le message sur les comptes 2007 qui indique que les 1927 partants ont payé 1,1 million de francs de plus que les 1873 arrivants. Les années et venues des contribuables ne sont pas la seule explication sinon on comprendrait mal qu'en 2004 l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui rapportait 75 millions de francs soit tombé à

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

moins de 60 en 2007. On ne nous fera pas croire que les baisses d'impôt décidées par le Grand Conseil n'y sont pour rien.

La question de Mme de Weck n'appréhende pas la totalité du problème des relations Ville-Canton, notamment le problème de l'aide sociale. En plus du phénomène des bénéficiaires de l'aide sociale qui nous viennent des six autres districts, il y a la facture que la Ville est la seule à acquitter pour le fonctionnement du service social et qui se monte à 3,4 million de francs pour laquelle nous ne recevons rien de quiconque. Les factures seraient tout autres si la clé des répartitions entre les communes et l'Etat était différente. On songe ici aux frais scolaires qui sont répartis à raison de 65 % pour les communes contre 35 % pour l'Etat (Loi scolaire, 411.0.1 art. 88). Dans d'autres cantons, les communes sont mieux loties avec des parts communales nettement inférieures.

En se frottant les yeux, on a pu prendre connaissance des propositions du PDC. S'il s'agit de faciliter la fusion, on doit se demander si le chemin est le bon. Quels sont les obstacles à la fusion ?

- 1. La situation de la caisse de pension encore aggravée par la crise boursière avec un SMI tombé aujourd'hui à moins de 5000 points ;*
- 2. Le différentiel des taux d'impôt, 77,3 à Fribourg contre 63,9 à Villars-sur-Glâne ;*
- 3. Le montant de la dette par habitant qui est de 9044 francs à Villars-sur-Glâne pour 4168 à Fribourg (comptes 2007). Aujourd'hui la différence est de 5000 francs environ. S'il n'y avait plus de dette à Fribourg, on aurait alors une différence de 9000 francs. Cela n'améliorerait en rien la faisabilité de la fusion. Je ne parle pas du bradage de Frigaz, une réalisation magnifique, fruit d'un esprit pionnier, une société qui devrait célébrer ses 30 ans l'an prochain et auquel toute une galerie de conseillers communaux de F. Nordmann à J. Bourgknecht ont consacré le meilleur d'eux-mêmes. Quant à la vente du café des Arcades, cela nous promet sans doute des 'hamburgers' ou des 'kebabs' au menu à la place du pot-au-feu fribourgeois ou des œufs norvégiens. Je souhaite à nos collègues PDC beaucoup de plaisir à propos du statut de la Bourgeoisie. Première chose à faire : mettre R. Weibel et A. de Weck face à face.*

En cette période de taux d'intérêt bas, ce n'est pas l'endettement de la Ville qui est un problème mais ses structures de fonctionnement comme M. S. Peiry l'a dit dans 'Le Temps'. A cet égard, j'accueille avec satisfaction l'exercice d'introspection – oui d'introspection – que nous annonce le Conseil communal et qui apportera sans nul doute beaucoup plus que le bradage des bijoux de famille auquel notre groupe tient d'ores et déjà à affirmer son opposition catégorique. J'invite M. Peiry à attendre le résultat des comptes 2008 avant d'annoncer le 'crash' final. J'invite aussi le secrétariat du Conseil général à mettre à jour la liste des conseillers généraux : M. A. Repond était toujours, au 28 janvier 2009, non inscrit, alors qu'il est assis au confluent du fleuve PDC, de la rivière UDC et du ruisseau PLR. Le sigle apposé à son nom devrait être clarifié."

M. Marc-Antoine Gamba (PDC) s'exprime comme suit :

"Cette seconde version du budget de fonctionnement 2009 a été acceptée à l'unanimité du groupe PDC et par moi-même, comme la première version avait elle aussi été refusée à l'unanimité avant Noël. Je me permets de revenir sur trois points.

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

1. *J'ai refusé la première mouture du budget au mois de décembre, parce que j'estimais l'excédent des charges trop élevé, tout en jugeant inacceptable le montant de la dette de la Ville de Fribourg. Que la dette par habitant d'autres communes soit plus grande n'a pas d'importance pour moi. Nous devons regarder en avant et voir ceux qui vont mieux que nous et non pas dans le rétroviseur ceux qui n'avancent pas ! Les lunettes qu'on utilise sont capitales pour bien voir la situation réelle de la Commune. Le groupe démocrate-chrétien a eu recours à de nouvelles lunettes au cours des dernières semaines.*

Nous espérons que le Conseil communal analysera avec attention nos propositions originales et simples de désendettement.

2. *Le grand battage mené ces derniers temps par certains milieux pleurnichards m'a profondément déçu. J'ai la très nette impression que la gauche a tenté de parler à notre place. C'est du pur électoralisme, de la désinformation, voire du dénigrement du travail que j'accomplis tous les jours. Jamais je n'ai été, ni ne serai contre le social, contre la culture ou contre le sport. 'Forza Ambri !'. En passant, j'aimerais m'adresser au courageux administrateur du site internet du parti socialiste de la ville. En tout temps, il peut venir discuter avec moi et essayer de comprendre la différence entre les raisons qui m'ont amené à refuser ce premier budget et les actions du 'SVP Zürcher Sektion'.*

Un autre sujet qui semble intéresser cet administrateur de site internet est la santé du PDC de la ville. par comparaison, j'aimerais quant à moi bien connaître celle de son parti.

3. *On me disait récemment : 'Tu savais bien que la politique, c'est l'art de prendre et de donner des claques'. J'espère que cette manière de voir n'est pas notre unique facette sportive. J'espère aussi pouvoir continuer à discuter dans un état d'esprit plus serein qu'au cours des dernières semaines, sans désinformation, avec tous les collègues présents ici, ainsi qu'avec le Conseil communal pour le bien de notre cité.*

J'accepte ce budget."

M. Laurent Moschini (PS) fait la déclaration ci-après :

"Au-delà des gesticulations et des exploitations partisans, je crois que les citoyens ne s'y tromperont pas. On a assisté, ces dernières semaines, à une véritable prise d'otages par la droite des institutions, de l'ensemble des associations de cette ville à des fins purement électoralistes et sous le prétexte fallacieux d'économies absolument vitales et urgentes sous peine de cataclysme. Or, la seule économie qu'on aurait bien été inspiré de faire, c'est de nous épargner ce second round. Sur ce point, je rejoins l'avis de plusieurs intervenants ; cette seconde version débouche sur des résultats fort maigres, puisque, comme ils l'ont relevé, il s'agit, pour l'essentiel, de simples réactualisations de certains chiffres qui, de toute manière, se seraient automatiquement répercutés sur les comptes.

Quant aux idées bonnes ou mauvaises qui fleurissent depuis lors pour améliorer la situation financière de Fribourg, tout le monde en conviendra, il n'était nullement besoin de renvoyer le budget pour formuler de telles propositions. Je ne doute pas, pour ma part, que les milieux

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

associatifs, culturels, sportifs et autres, sauront se souvenir de ces pantalonnades en particulier en 2011 ..."

M. Christoph Allenspach (PS) déclare ce qui suit :

"Dans son message n° 42 bis, le Conseil communal fait mention de notre postulat déposé le 17 décembre 2008 pour lui demander une analyse des subventions versées. Je remercie le Conseil communal de l'avoir pris en considération, avant même qu'il lui soit transmis par le Conseil général. Comme lui, nous sommes d'avis que ce postulat doit être traité avec une certaine urgence afin de créer de la transparence dans ce labyrinthe des subventions, ainsi que des aides financières et matérielles de la Commune. L'objectif de cet examen est effectivement d'obtenir la clarté dans ce domaine, mais non pas uniquement dans la perspective d'économies éventuelles et de coupes dans les subventions que le Conseil général serait contraint de décider lors de l'examen de prochains budgets. Le groupe socialiste n'a pas en ligne de mire l'une ou l'autre associations. Pour lui, l'objectif demeure d'éviter des coupes dans les domaines du social, de la culture, du sport et j'en passe.

Nous sommes parfaitement conscients du travail énorme et très souvent bénévole qui sous-tend toute la vie associative de notre cité. Nous savons aussi que nombre d'associations qui le mériteraient ne sont que peu ou pas du tout soutenues par la Commune. L'aide financière de la Commune doit être équitablement répartie en fonction des montants à disposition aujourd'hui, mais dans l'espoir qu'un jour l'embellie des finances communales permette de les accroître.

Pour le groupe socialiste, ce postulat donne une bonne indication du chemin à suivre en matière de politique financière. Contrairement aux partis de droite, nous ne cherchons pas des résultats précipités, peut-être populaires aujourd'hui, mais qui risquent surtout de se révéler fort nocifs demain.

La situation financière de la Ville n'est pas plus délicate qu'il y a une dizaine d'années, à une époque où les partis de droite détenaient encore la majorité tant au Conseil communal qu'au Conseil général.

Pourquoi alors toutes ces pressions pour des coupes sombres dans le budget ? Economiser à tout prix signifie qu'on videra de leur substance aussi bien les prestations de la Commune que celles des associations privées.

Vendre les bijoux de famille pour abaisser ensuite les impôts serait encore pire. La valeur de cette proposition du PDC ne va pas au-delà du populisme. Elle peut se comprendre suite aux réactions vives et visiblement inattendues qui ont suivi le renvoi du budget. Mais croyez-vous sérieusement que les finances d'une collectivité publique doivent être assainies par la vente d'immeubles ou de services publics ? Comme vous l'a déjà dit M. J. Clerc, mais revenez sur terre ! L'économie ultralibérale s'est 'plantée' avec ces recettes simplistes, avec des formules comme : 'Achetez et vendez à court terme !'.

La vie collective d'une ville – nous sommes tous au service de la population – dépend des prestations et des infrastructures qu'elle peut offrir. Le fondement de notre réflexion doit être la volonté de conserver cette substance pour un prix raisonnable et non pas d'abaisser au maxi-

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

mum les impôts. Le groupe socialiste n'entend pas se lancer dans une politique d'alarmisme menée uniquement à des fins électoralistes. Il continuera, ce qu'il a toujours fait, à chercher des solutions valables à moyen et long termes."

Mme Antoinette de Weck (PLR) déclare ce qui suit :

"Je ne pensais pas intervenir, mais certaines déclarations sont outrancières. Je me vois dans l'obligation d'y répondre. C'est spécialement le cas de celle de M. L. Moschini. Je n'apprécie pas qu'on prétende que nous prenons en otage le Conseil communal. C'est nous qui sommes pris en otages par la propagande que vous faites, les fausses informations que vous lancez sur les raisons pour lesquelles nous avons renvoyé ce budget. Jamais nous n'avons dit que nous couperions dans le social, le culturel, en tout cas pas de gaîté de cœur.

Ce que nous disons et c'est un message que nous transmettons depuis 2004 – au moment de l'affaire de la Caisse de pension – que nous transmettons au Conseil communal : qu'allons-nous faire pour faire face à de telles dépenses ? Nous savions aussi que les écoles avaient besoin d'investissements. Or, on a préféré donner la priorité à d'autres investissements – je ne les citerai pas parce que tout le monde les a en tête. Ils sont en train de se construire. – Ce n'est certainement pas dans des buts électoralistes que nous avons renvoyé le budget. En 2006 déjà, nous avons annoncé que nous ne voterions pas le budget. En 2007, c'est la Commission financière elle-même qui a proposé des coupes. Nous avons vu qu'aucune de ces coupes n'a été acceptée par le Conseil communal.

A un certain moment, face à ces dépenses qui s'accroissent et surtout face à des dépenses qui s'annoncent, comme celles pour l'assainissement de la décharge de La Pila – dont nous savons pas comment nous le financerons – il est sain que le Conseil communal se pose les bonnes questions. C'est pourquoi, nous ne nous opposerons pas à la seconde mouture du budget, mais nous nous abstenons, parce que nous attendons que ce mandat d'analyse soit donné. Nous souhaitons vivement que la Commission financière soit associée au choix du mandataire et à la définition du contenu du mandat. Si le Conseil communal établissait un véritable dialogue avec le Conseil général, nous pourrions avancer."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) s'exprime comme suit :

"Je ne pensais pas non plus intervenir, mais à mon tour, je me dois de répondre à Mme A. de Weck. Avec les présidents de groupe, nous avons participé, Mme de Weck, à une séance avec l'Association PHARE. Nous avons tous constaté que personne, ni à gauche ni à droite, n'avait annoncé de coupes, que ce soit dans le domaine social, dans le domaine culturel ou dans le domaine sportif. D'où cette Association tenait cette information, je ne le sais pas. Non, je ne le sais pas. En tout état de cause, ce n'est pas le parti socialiste qui est derrière ce papillon vert. Je vous remercie d'en prendre note."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, s'efforcera de répondre de manière succincte à toutes les interventions.

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

"A M. M. Ducrest, Vice-Président de la Commission financière, j'aimerais en premier lieu dire qu'une introspection, à mon avis et selon 'Le Petit Larousse', est une action pour regarder à l'intérieur, la capacité d'examiner son propre état. Il ne s'agit en aucun cas d'une théorie. En tout cas, pour le Conseil communal, il s'agit véritablement d'une action. J'aimerais qu'on le reconnaisse.

Je tiens à relever un second élément. C'est le laps de temps extrêmement restreint dont nous avons disposé pour préparer une deuxième version de ce budget. Je ne vous cache pas qu'en un temps aussi bref, il est absolument impossible de procéder à de grandes modifications du budget, d'autant plus que quasiment tous les postes susceptibles d'engendrer des réductions de charges importantes font l'objet de contrats, de conventions et d'autres documents qui lient la Commune. On ne peut pas, du jour au lendemain, modifier ces contrats avec des tiers.

J'aimerais ensuite remarquer que l'idée de constituer un groupe de travail pour une analyse structurelle n'est pas récente. Depuis 2007, un tel groupe de travail a été mis sur pied pour analyser des situations. Il n'a pas peut-être pas été aussi dynamique que certains l'auraient souhaité, je veux bien le concéder. J'aimerais malgré tout rappeler à M. G. Gaillard que c'est le Conseil général lui-même qui a proposé d'y adjoindre un expert externe. Dans ces conditions, un montant de 150'000 francs étant ma foi ce qu'il est, il nous paraît suffisant pour avancer pour un mandat d'une durée d'environ six mois, c'est-à-dire jusqu'au mois de juin pour arriver à de premiers résultats concrets.

A M. S. Peiry je dirai, pour continuer dans le même ordre d'idées, que nous n'avons pas attendu pour agir. Vous avez l'air de prétendre que nous n'avons rien fait. Nous avons énormément travaillé. Bien évidemment, cela ne se manifeste peut-être pas par des chiffres extrêmement grands, c'est-à-dire par des millions de francs comme il le faudrait en effet. C'est évident, mais je pense qu'effectivement tout un travail d'introspection a été mené, même s'il doit être poursuivi, et peut-être mieux ciblé.

Tant à droite qu'à gauche, on nous a présenté toute une série d'objectifs. Je dois toutefois vous rappeler qu'au niveau du Conseil communal, nous nous trouvons au sein même de l'organisation de la Commune. De ce fait, notre vision des objectifs que nous considérons comme essentiels ou importants est peut-être plus perçante que celle qu'en a le Conseil général. Nous considérons qu'il est de notre ressort de faire des choix entre les diverses possibilités d'actions qui s'offrent.

Permettez-moi de revenir au problème de la diminution de l'endettement de la Ville. Je ne comprends pas très bien pourquoi on se focalise sur cette question. Depuis 2006, la dette communale est en constante diminution. Depuis trois ans maintenant, chaque année, nous avons réduit le montant total de cette dette. J'aimerais préciser une fois ici qu'en aucun cas, la Commune de Fribourg emprunte de l'argent pour son fonctionnement. Je crois qu'il faut le dire très clairement : la Ville de Fribourg emprunte uniquement pour les investissements qu'elle réalise et qui ont une portée à moyen et long termes. C'est essentiel. On a l'impression que vous croyez que toutes les années, on va emprunter de l'argent parce qu'on n'arrive pas 'à tourner'. Ce n'est pas du tout le cas. C'est totalement faux ! Le fonctionnement est entièrement couvert. Nos emprunts sont uniquement destinés à financer les investissements. C'est quelque chose qu'il est essentiel de dire une fois.

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

J'aimerais peut-être répéter une nouvelle fois à Mme A. de Weck – mais je dois le lui dire chaque fois malheureusement – dans ce budget de fonctionnement, il n'y a pas un centime pour la salle de spectacle. Vous le savez fort bien. Je ne comprends pas pourquoi vous mettez en parallèle le problème de l'assainissement des bâtiments scolaires et celui de la construction de la salle de spectacle. Il n'y a aucun lien entre eux. Il n'y a pas de lien. C'est une réalité. Je ne sais pas comment vous dire les choses autrement."

M. Michel Ducrest, Vice-Président de la Commission financière, s'exprime comme suit :

"Permettez-moi de commencer par une petite parenthèse linguistique, comme l'a fait Mme la Directrice des Finances. Du point de vue sémantique, l'introspection est quelque chose dont la définition reste limitée. Si elle fait référence au 'Petit Larousse', je me dois modestement de dire que ce n'est pas un dictionnaire qui fait autorité en matière langagier. (Rires)

J'en reviens au fond du sujet. L'analyse des groupes et les interventions faites à titre individuel présentent un éventail de réactions allant, pour simplifier, de la satisfaction à la condamnation. Ces rapports présentent des réflexions dont le contenu et, je peux le dire, la richesse sont une source que le Conseil communal devra étudier sérieusement. Pour le reste, je rappelle simplement que la Commission financière recommande d'adopter le budget de fonctionnement 2009 de la Ville de Fribourg, tel qu'il figure dans le message n° 42 bis du 27 janvier 2009 et que la Commission financière ne propose pas de modifications de ce budget."

Vote sur la demande de renvoi

L'entrée en matière étant acquise de plein droit, il est immédiatement procédé au vote sur la proposition de renvoi du budget.

La demande de renvoi du budget de fonctionnement 2009 présentée par le groupe de l'UDC est repoussée par 61 voix contre 7. Il y a 8 abstentions.

Examen de détail

Le Président rappelle que les propositions de compensation ne peuvent toucher que des rubriques qui n'ont pas encore été adoptées par le Conseil général. Cela signifie que toute compensation doit être trouvée dans des chapitres qui n'ont pas encore été examinés, mais qu'en aucun cas le Conseil général ne peut revenir sur un chapitre déjà accepté par l'assemblée. Pour assurer le bon déroulement des débats, je vous prie de déposer tout amendement par écrit, conformément aux dispositions réglementaires, en indiquant le numéro complet des rubriques budgétaires touchées.

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

I. ADMINISTRATION GENERALE

M. Michel Ducrest, Vice-Président de la Commission finan-
cière, fait la déclaration ci-après :

*"La Commission financière n'aura aucune remarque à for-
muler sur des propositions de modifications, puisqu'elle a accepté la ver-
sion II du budget, telle que présentée. Cette remarque vaut pour toute la
durée de l'examen de détail."*

La rubrique ci-après donne lieu à discussion :

110.431.00 Emoluments de chancellerie

Emoluments pour permis de
construire

M. Pierre Marchioni (UDC) s'exprime comme suit :

*"Dans son rapport, présenté le 16 décembre 2008, l'UDC
avait déclaré ce qui suit : 'D'autres décisions nous laissent pantois, par exemple
dans les propositions de hausses des émoluments pour les permis de construire :
pourquoi les émoluments concernant les objets relativement modestes augmentent-
ils parfois de plus du double, alors que la croissance est nettement moindre sur les
coûts de construction dépassant les 5 millions de francs ? Pourquoi passer d'une
charge zéro à une ponction allant jusqu'à 600 francs pour l'installation de panneaux
solaires qui devraient même être subventionnés et plus que doubler les montants
calculés sur les chauffages à gaz ? La crise de l'énergie que la récession à venir a
fortement tempérée est-elle déjà oubliée ? Une preuve de plus que l'on agit sans
réfléchir aux retombées non seulement matérielles, mais également psychologi-
ques. De la part de partis qui se veulent écologiques, on serait en droit d'attendre
des solutions plus efficaces !' (cf. procès-verbal de la séance du 16 décem-
bre 2008, p. 311).*

*Cette intervention n'a pas rencontré le moindre écho.
Pourtant, vos partis respectifs le clament à tous vents : il faut développer
les énergies alternatives. Nous disons qu'il faut cesser de papoter et qu'il
est temps d'agir. Nous pouvons le faire, en encourageant les propriétaires
à installer des systèmes garantissant une utilisation optimale de l'énergie,
et en premier des énergies renouvelables. Cet encouragement exclut tou-
tes taxes dissuasives sur ces installations.*

*Je vous rappelle qu'au mois d'octobre 2008, ont eu lieu les
Journées de l'énergie aux portes de notre ville. J'ai peine à croire que la
conclusion de tous les beaux discours qui nous ont alors été servis se ré-
sume en une proposition de taxe sur l'installation de systèmes aussi écolo-
giques.*

*Nous osons espérer que vous reviendrez sur votre position
et que vous supprimerez ces taxes psychologiquement et matériellement
fausses."*

M. Christoph Allenspach (PS) apporte le soutien du groupe
socialiste à la proposition de M. P. Marchioni. *"C'est ainsi un premier petit
pas dans un rapprochement de la gauche et de la droite."*

M. Pierre Alain Clément, Syndic, déclare ce qui suit :

*"J'ai quelques peines à considérer cette intervention
comme une proposition. En effet, il s'agit en réalité d'une demande de di-*

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

minution de recettes. Formellement, il faudrait trouver une compensation. Or, tel n'est pas le cas. Formellement, cette proposition est irrecevable.

J'aimerais ajouter que si ces émoluments figurent sous le chapitre budgétaire de l'Administration générale, c'est qu'il revient à la 'chancellerie' de les percevoir, même si en réalité, l'opération est effectuée par d'autres secteurs. Pour ce qui est de ces émoluments en particulier, il faut souligner qu'ils n'ont pas été adaptés depuis 1995. Il y avait obligation de les revoir pour les conformer à la situation actuelle. M. J. Bourgknecht apportera des compléments d'informations d'ordre technique."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, ajoute ce qui suit :

"Effectivement, la recette la plus importante de cette rubrique concerne les émoluments pour les permis de construire. Comme cette décision est de sa compétence, le Conseil communal a, c'est vrai, décidé de relever le tarif de ces émoluments. Malheureusement – je pense que c'était une erreur – ces émoluments n'avaient plus été adaptés depuis 1995. Nous avons constaté qu'à prestation égale, l'Etat a, depuis cette époque, triplé, voire quadruplé les tarifs qu'il applique pour ce type d'émoluments. Rappelons que les émoluments sont destinés à couvrir les frais administratifs. Un tarif provisoire a été mis en œuvre. Si l'on veut favoriser une énergie particulière, il y a sans doute d'autres moyens de le faire que de renoncer à facturer ces émoluments qui correspondent à des frais effectifs.

Cela dit, dans la mesure où le règlement qui fonde ces émoluments date de 1932, lorsqu'il a décidé de relever provisoirement ce tarif, le Conseil communal a également décidé de procéder très vraisemblablement à la révision de ce règlement. Si tel devait être le cas, ce règlement serait alors soumis au Conseil général cette année encore."

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

II. FINANCES

Les points ci-après donnent lieu à discussion.

210.401.00 Impôt sur le capital
210.401.01 Impôt sur le bénéfice

Banque Cantonale de Fri-
bourg

Mme Antoinette de Weck (PLR) fait la déclaration ci-après :

"J'imagine que les impôts dont s'acquitte la Banque Cantonale de Fribourg figurent sous les rubriques 210.401.00 'Impôt sur le capital' et 210.401.01 'Impôt sur le bénéfice'. Quel est le montant exact payé par la Banque Cantonale de Fribourg (BCF) ?"

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, confirme que les montants prévus des impôts dont doit s'acquitter la BCF figurent effectivement sous ces deux rubriques. *"Malheureusement, je ne puis pas fournir les chiffres exacts des impôts que paie cet établissement bancaire, parce que le secret fiscal existe aussi pour la BCF."*

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement 2009 de la Commune (version janvier 2009) (suite)

24 Charge de la dette

Mme Martine Morard (PDC) s'exprime comme suit :

"J'aimerais signaler à la Directrice des Finances que s'il n'est pas nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer le budget de fonctionnement de la Commune, il n'en reste pas moins que la charge de la dette représente une somme de plus de 5 millions de francs par année. C'est l'une des raisons pour lesquelles le groupe démocrate-chrétien entend intervenir pour une diminution de cet endettement."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, prend acte de ce constat.

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

III. ECOLES

Les points ci-après donnent lieu à discussion.

301.351.01 Aide aux institutions spécialisées pour enfants inadaptés

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Depuis le 1^{er} janvier 2008, les cantons ont repris à leur compte l'entière responsabilité formelle, juridique et financière de l'enseignement spécialisé pour les enfants et les jeunes ainsi que tout le domaine de la pédagogie spécialisée. En outre, l'aide aux institutions spécialisées pour enfants inadaptés a été transférée du secteur social aux Ecoles. Nous pouvons constater les conséquences de ce changement pour la Commune. Il n'y a désormais plus de contribution au financement de l'AVS/AI (rubrique 1030.351.00). Cette rubrique est ramenée à zéro contre 860'000 francs au budget 2008. Quant à l'autre rubrique budgétaire des Institutions et assurances sociales, 1030.351.25 'Aide aux institutions spécialisées pour personnes inadaptées', elle passe du budget 2008 au budget 2009 de 14'953'000 francs à 9'931'400 francs. Cette charge de 5'021'600 francs a été transférée sous la présente rubrique du service des Ecoles. Toutefois, sous cette rubrique des Ecoles, le montant inscrit est de 5'765'430 francs. Force est de constater que cette somme ne correspond pas au crédit qui figurait antérieurement au chapitre des Institutions et assurances sociales. La dépense supplémentaire atteint 743'830 francs. Pour quelles raisons ?

J'ai deux hypothèses. S'agit-il d'une conséquence d'un changement de clé de répartition des frais entre Canton et communes ? La question n'est pas anodine, parce que la répartition des charges est de 50 % / 50 % entre Etat et communes pour l'aide sociale et de 35 % / 65 % pour les frais scolaires.

Deuxième hypothèse : cette différence doit-elle être mise en relation avec la suppression de la contribution au financement de l'AVS/AI ?"

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

Le Président déclare ce qui suit :

"Permettez-moi de vous donner très poliment un conseil : si vous voulez obtenir des réponses précises, efforcez-vous de formuler des questions succinctes. Sinon, il n'est pas aisé d'y répondre."

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, répond comme suit :

"Certes, suite à la mise en œuvre de la RPT, des dépenses consacrées à l'enseignement spécialisé ont été transférées du chapitre des Institutions et assurances sociales à celui des Ecoles. Toutefois, si au budget 2009 le crédit inscrit au budget est plus élevé qu'en 2008, cela est simplement dû aux fluctuations de ce type de charges. La clé de répartition est restée jusqu'à l'heure actuelle la même, puisque la législation fédérale sur la RPT prévoit que pendant trois ans, la répartition se poursuive aux mêmes conditions qu'antérieurement. Ce poste a simplement fluctué en fonction de l'évolution du nombre d'élèves, en fonction des besoins particuliers de chacun d'eux. C'est ce qui fait qu'on constate certaines augmentations de charges. Il y a aussi lieu de rappeler qu'il faut prendre en considération l'indexation des salaires du personnel des institutions soumises aux dispositions de la LPers. Il en résulte inévitablement une hausse des charges liées pour la Ville."

320.351.00 Frais facturés par l'Etat

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) déclare ce qui suit :

"Nous constatons une forte progression des frais facturés par l'Etat. Dans le commentaire, donné en page 10 du message n° 42 du 11 novembre 2008, on peut lire : 'Ce coût augmente chaque année en raison de paramètres fixés exclusivement par le Canton, paramètres que la Ville ne peut pas maîtriser comme par exemple le nombre de classes primaires de toutes les communes du Canton ...'. A noter que parmi les classes ouvertes, aucune ne l'a été à Fribourg même ! Cette hausse nous est fort bien expliquée dans la réponse du Conseil d'Etat à une question de Mme A. de Weck. Il n'empêche : est-il correct que l'augmentation du nombre d'habitants soit prise en compte pour le calcul de cette hausse de notre participation, alors que cette progression démographique n'entraîne aucune ouverture de classes ?"

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, répond ce qui suit :

"Les frais facturés par l'Etat évoluent en fonction des événements. Je m'explique : dès que des prestations supplémentaires sont décidées, il y a par la suite répartition des frais. Le montant supplémentaire de 1,5 million de francs fait partie de toute cette question des charges liées. Je vous rappelle qu'à l'époque le Conseil communal avait demandé une expertise au professeur Perret-Gentil de l'IDEHAP ainsi qu'à un associé. Ces experts avaient mené une analyse de ces dépenses de ville-centre. La somme des flux financiers entre collectivités publiques, c'est-à-dire entre le Canton et les communes et entre les communes elles-mêmes est systématiquement défavorable à la Ville. Il est essentiel de rappeler ce fait. Ce problème des charges liées a du reste déjà été évoqué par M. J. Clerc lors du débat d'entrée en matière."

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

Dans certains cas, le Canton ne s'implique que peu ou pas du tout financièrement. J'en veux pour preuve le dossier de la petite enfance. Dans le canton du Jura, les dépenses liées à la prise en charge de la petite enfance sont assumées à raison de 60 % par l'Etat et le solde de 40 % est réparti entre les communes. Chez nous, les clés de répartition sont tout autres : le Canton ne verse pas un franc pour ce secteur. Cette situation a évidemment des incidences. Cette hausse de 1,5 million de francs de notre participation au pot commun est due effectivement à des ouvertures de classes et au mode de répartition des frais scolaires entre l'Etat et les communes en fonction notamment de la classification de ces dernières."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, se doit d'apporter une précision au sujet de la réponse donnée par l'Etat à la question de Mme A. de Weck. Pour sa comparaison, le Canton a pris en considération les comptes 2008 et le budget 2009. Quant aux chiffres que nous avons avancés, ils portaient sur le budget 2009 en comparaison du budget 2008. J'ajoute que les chiffres inscrits au budget 2008 de la Commune étaient ceux que nous avait fournis l'Etat. Il est évident qu'il existe certaines fluctuations. Cette hausse est aussi liée à une indexation des traitements ainsi que pour une part, à une participation de la Ville de Fribourg à la mise en place par d'autres communes de cette deuxième année d'école enfantine.

325.18.00 Examens, traitements logopédiques et de psychomotricité

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) déclare ce qui suit :

"Sous la présente rubrique, on constate une progression des charges de 270'000 francs entre le budget 2008 et celui de 2009. Pourquoi ? Les explications données en page 11 du message n° 42 du 11 novembre 2008 ne nous éclairent qu'à moitié. N'avait-on pas prétendu à l'époque que la RPT serait une opération blanche. N'avait-on pas prétendu aussi à l'époque qu'il n'y aurait aucune modification en matière de prise en charge des problèmes de handicap au moins jusqu'à la mise en place d'un concept cantonal en la matière en 2011 ?"

Il est pris acte de cette déclaration.

Participation financière du Canton à la mise en place de la deuxième année d'école enfantine

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) intervient comme suit :

"Tout récemment, le peuple fribourgeois a accepté une contribution financière de l'Etat de 60 millions de francs en faveur des communes en vue de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine. Avec ses 73 % de 'oui', le district de la Sarine s'est montré très favorable à cette opération. Sous quelle rubrique des comptes 2009 trouvons-nous la première tranche de 1,3, voire 1,4 million de francs du Canton pour cette introduction d'une deuxième année d'école enfantine ? Comment le Conseil communal s'y prendra-t-il pour entreprendre cette réalisation ?"

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, précise que cette première tranche de 1,3 à 1,4 million de francs en effet sera mise en réserve au service des Finances. Comme vous le savez, nous devons agrandir et construire des bâtiments scolaires. C'est un véritable domino. Ces investissements représenteront un coût certain. Ce qui est d'ores et déjà sûr, c'est qu'il nous en coûtera plus que ce que l'Etat nous versera.

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

IV. POLICE LOCALE ET CIRCULATION

La rubrique ci-après donne lieu à discussion.

401.434.00 Produits des parcomètres

- a. Compensation pour un relèvement total de 50'000 francs des rubriques 820.311.00 "Achats d'œuvres d'art", 820.365.30 "Subventions extraordinaires et garanties de déficit", 1040.365.10 "Aide et prévoyance sociale".

M. Pierre-Alain Rolle (PS) propose de relever la présente rubrique de recettes, pour compenser un relèvement total de 50'000 francs à répartir entre les trois rubriques de dépenses suivantes : 820.311.00 "Achats d'œuvres d'art", 820.365.30 "Subventions extraordinaires et garanties de déficit (Culture et Tourisme)", 1040.365.10 "Aide et prévoyance sociale (subventions)". Le groupe socialiste estime réaliste le relèvement de cette rubrique de recettes. L'augmentation de recettes de ce poste représente 1,5 % du produit projeté.

Cette hausse réaliste de rentrées permettra – c'est notre objectif – de rétablir à leur niveau antérieur les subventions culturelles et sociales. Leur maintien a été soutenu par de nombreux groupes, quand ils ont affirmé ce soir encore : "En tout cas, ce n'est pas nous qui voulons couper dans la culture ou dans le social.". C'est pour concrétiser cette volonté affirmée que nous vous demandons de rétablir ces trois rubriques de subventions culturelles et sociales à leur niveau antérieur. Il ne s'agit pas en réalité d'une augmentation de dépenses, mais du simple maintien de ces aides à ce qu'elles étaient jusqu'à présent. Le groupe socialiste n'estime pas nécessaire de mentionner spécifiquement les associations bénéficiaires dans le budget. Il appartiendra au Conseil communal de le faire.

Dès l'instant où – comme on pouvait le pressentir – l'on cherche à faire des économies même fort modestes – puisque l'on est en train de parler d'une somme de 50'000 francs sur un budget de plus de 200 millions de francs – la coupe tombe comme par hasard dans les subventions culturelles et sociales ... ainsi qu'on pouvait s'y attendre. Vous dites, M. G. Gaillard, qu'une telle économie de 25'000 francs dans le domaine culturel n'apporte rien. Vous avez parfaitement raison. Une telle coupe de 25'000 francs n'améliore en rien le budget, mais pour les postes touchés, cela représente une diminution de 18 %. C'est extrêmement important. 25'000 francs sur 133'000 francs, c'est extrêmement important.

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

A titre personnel, j'ajouterai les arguments qui suivent. En remettant en cause ces subventions, on porte atteinte à un secteur extrêmement efficace. Vous voulez tous mener des analyses sur l'efficacité et le fonctionnement des divers secteurs administratifs de notre Commune. Avec une dépense de 139 francs par an et par habitant, la Ville de Fribourg fait un effort financier comparable à celui de Thoune, mais imaginez la différence entre notre vie culturelle et celle de Thoune. Neuchâtel, pour avoir une vie culturelle comparable à la nôtre, dépense trois fois plus que nous. Même en coupant de petits montants, on pénalise un secteur extrêmement efficace. C'est fort peu compréhensible. En outre, on lance un très mauvais signal aux associations.

Vous avez pu le constater, les diverses associations, c'est notre vie à nous tous. Nous sommes tous membres d'associations ou de sociétés qui sont très insécurisées suite à toutes ces discussions concernant des coupes budgétaires. Elles se sentent en péril. C'est normal. Je vous prie de tenir ce type de réflexions. Je pourrais m'adresser nominale-ment au moins à six membres du groupe PDC qui exercent des responsa-bilités au sein de ces associations. Ces personnes savent fort bien de quoi je parle.

De telles coupes enverraient également un très mauvais signal à l'agglomération. Pour l'avenir, ce sera quelque chose de très né-gatif pour la ville et les activités qui s'y déroulent. En conclusion, je vous dirai que pour une toute petite dépense, nous nous assurons un avantage décisif.

Mme Antoinette de Weck (PLR) précise que le groupe libé-ral-radical ne saurait accepter d'augmenter encore plus les recettes proven-ant des parcomètres. Tout automobiliste doit déjà s'acquitter de suffi-samment de taxes et d'amendes pour parquer à Fribourg. Quand je vois que le produit total des parcomètres et des amendes de parcage atteint 6'650'000 francs, j'estime que c'est largement suffisant. Il faudrait peut-être aussi songer à modifier la politique pour attirer des gens à Fribourg.

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, précise, suite à la dernière remarque de Mme A. de Weck, que la proposition de M. P.-A. Rolle porte uniquement sur la rubrique du produit des parcomètres, et non sur celle des amendes d'ordre. Il convient ensuite d'ajouter que les chiffres inscrits au budget communal, et en tout cas ceux de la Police locale, ne sont pas des chiffres fantaisistes, mais qu'ils tien-nent compte des données des années passées, c'est-à-dire d'une certaine réalité. Le cas échéant, on prend en considération des éléments nouveaux qui pourraient accroître ou diminuer les rentrées espérées pour l'année à venir. La somme inscrite au budget de 2009 de 3'230'000 francs est le résultat de toute une réflexion. Lorsque nous procédons à cette estimation, nous ne pouvons que prendre en considération le passé et essayer de prévoir l'avenir.

En l'occurrence, l'avenir qui a suivi nos réflexions budgétai-res s'appelle "neige". Grâce à une lecture attentive de nos journaux préféré-s, j'ai pu préparer ma réponse à la proposition de M. Rolle et sortir les chiffres des recettes des parcomètres pour le mois de janvier 2009. Sur les cinq dernières années, c'est-à-dire de 2004 à 2008, la moyenne des re-cettes des parcomètres s'est élevée à 165'975,25 francs. Pour le mois de janvier 2009, nous en sommes à un produit de 86'710,15 francs. Pour ce seul mois de janvier, nous enregistrons ainsi un manque à gagner de 52 %.

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

Dans ces conditions, vouloir relever de 50'000 francs le produit annuel des parcomètres serait totalement aberrant. Nous savons en effet que si les mêmes mois se ressemblent d'un exercice à l'autre, ils ne se ressemblent pas du tout entre eux. Nous savons d'ores et déjà que le manque à gagner constaté au mois de janvier ne sera pas rattrapé en cours d'année. Si l'on ajoute à ce manque à gagner de 80'000 la somme de 50'000 francs demandée par M. Rolle, je peux déjà vous affirmer que nous n'atteindrons pas, à la fin de l'année 2009, le montant qui serait dans ce cas inscrit au budget. Voilà la responsabilité que vous prendriez si vous acceptiez la proposition qui vous est soumise.

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de Culture et Tourisme, ne peut pas soutenir la proposition de M. P.-A. Rolle. En effet, le Conseil communal a mené un travail collégial. Chaque direction a fait un effort pour trouver des solutions aux problèmes que vous nous avez posés. Dès lors, je ne saurais absolument pas entrer en matière sur cette proposition.

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, relève que contrairement à ce que certains ont prétendu tout à l'heure, le Conseil communal n'a pas décidé des coupes irréfléchies. Les économies proposées par la Direction des Affaires sociales ont été mûrement réfléchies. Des choix ont dû être faits pour économiser. Nous avons privilégié les diminutions opérées dans les dépenses non liées. Il s'agissait notamment d'éviter de réduire les dépenses de matériel d'enseignement scolaire. C'est ainsi qu'on doit opérer lorsqu'il faut absolument tenir un budget et restreindre les charges.

Les associations touchées bénéficient pour certaines de subventions de la Confédération et/ou du Canton et pour d'autres de garanties de déficit. Il est important de souligner qu'outre ces subventions communales non liées, les institutions bénéficiaires sont évidemment financées, à raison de 50 %, par la Commune, lorsque le Service social recourt à leurs prestations. La Ville – qui, rappelons-le, assume quelque 50 % des dépenses sociales de tout le canton – a souvent fait œuvre de pionnière en soutenant la création et le développement de ces institutions, mais à l'heure actuelle, la plupart de ces institutions sont soit financées par l'Etat soit au bénéfice de garanties de déficit de la part de ce dernier ou d'autres modes de soutien. C'est pour ces raisons que tant la Direction des Affaires sociales que le Conseil communal ont décidé de diminuer, mais de manière extrêmement modeste, ces subventions.

M. Michel Ducrest, Vice-Président de la Commission financière, relève que suite aux informations complémentaires fournies par le Conseil communal, il y a confirmation des options de la Commission financière, c'est-à-dire de maintenir les chiffres tels qu'ils apparaissent dans la version II du budget.

Vote

Opposées, la proposition du Conseil communal d'inscrire 3'230'000 francs comme produits des parcomètres et la proposition de M. Pierre-Alain Rolle de porter ce montant à 3'280'000 francs pour compenser une hausse de 50'000 francs des charges, à répartir à raison de 15'000 francs pour la rubrique 820.311.00 "Achats d'œuvres d'art", de 10'000 francs pour la rubrique 820.365.30 "Subventions extraordinaires et garantie de déficit (Culture et Tourisme) et de

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

25'000 francs pour la rubrique 1040.365.10 "Aide et prévoyance sociale (subventions)" recueillent chacune 38 voix.

En vertu des dispositions de l'article 56, 5^e alinéa RCG, le Président départage le vote en faveur de la proposition du Conseil communal.

b. Gratuité du parcage durant la pause de midi

Mme Antoinette de Weck (PLR) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe libéral-radical désapprouve fermement la décision du Conseil communal de réduire d'une heure le temps de parcage gratuit durant la pause de midi. Deux heures de gratuité sont favorables aux parents qui veulent rentrer à la maison à midi. Elles sont favorables aux clients des restaurants qui peuvent manger sans se soucier du parcage. Que se passera-t-il dans les quartiers touristiques où la durée de parcage autorisée est déjà limitée à deux heures ? Les touristes qui arrivent à 10 heures dans le secteur de la cathédrale ne pourront laisser parké leur véhicule que jusqu'à 13 heures, avec l'heure gratuite. Dès lors, ils préféreront quitter la ville pour aller manger dans les communes voisines qui ne connaissent pas de temps de parcage limité. Voilà exactement le type de mesures contreproductives qui nuisent à l'attractivité de notre ville. Force nous est de constater qu'une fois de plus le Conseil communal fait fausse route."

M. Thierry Steiert (PS) relève que le parcage en ville constitue ce qu'on appelle en droit un usage accru du domaine public, en allemand "gesteigerter Gemeindegebrauch". Il est normal que cet usage accru du domaine public soit payant. Telle est la règle dans de nombreuses cités historiques et villes de Suisse où il n'y a pas de gratuité de parcage durant la pause de midi. Cette situation n'empêche pas les restaurants des environs de faire de très bons chiffres d'affaires.

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) s'exprime comme suit :

"J'aimerais moi aussi répondre à l'intervention de Mme A. de Weck. Que se passe-t-il en réalité lorsqu'on a la gratuité du parcage entre midi et 14 heures ? Certes, quelques personnes économiseront un ou deux francs pour un repas qui leur coûte entre 20 et 50 francs, mais on est surtout confronté à du parcage sauvage. En effet, l'être humain est comme il est et quand il sait pertinemment qu'il n'y aura pas de contrôle de stationnement gratuit, il gare son véhicule n'importe où et n'importe comment. Il y a des abus. Ces abus menacent la sécurité des enfants. Pourquoi ? Pendant la pause de midi, les enfants reviennent à la maison pour manger puis retournent à l'école. Les véhicules parkés n'importe où, sans parler des manœuvres nécessaires pour le stationnement, obligent souvent les enfants à emprunter la chaussée. Il faut enfin savoir si dans une ville comme la nôtre, on veut d'abord protéger les enfants ou les cafetiers. Quant à moi, je préfère protéger les enfants. Si c'était à moi de décider, je déciderais de supprimer totalement cette gratuité du parcage durant la pause de midi. Voilà mon avis personnel sur une perte de revenu 'bête' pour notre collectivité publique."

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

M. Gilles Bourgarel (Verts) déclare ce qui suit :

"En matière d'attractivité urbaine, je ne sais pas si le tarif des parcomètres est une mesure de l'attractivité ou du manque d'attractivité d'une ville. A Berne, en moyenne, le tarif de stationnement est trois fois plus élevé qu'à Fribourg. Je ne crois pas que le centre ville de Berne ne soit pas attractif. Il faut mener une autre réflexion chez nous que de mesurer l'attractivité de notre cité en fonction du tarif des parcomètres. Il y a mieux à faire."

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, déclare ce qui suit :

"La diminution d'une heure du stationnement gratuit durant la pause de midi ne défavorise en rien les restaurateurs, les commerçants ou les habitants de Fribourg. Il faut d'abord relever qu'un grand nombre de zones de stationnement ne connaissent pas ce système de la gratuité durant la pause de midi. Je parle par là de ce qui est 'l'hypercentre'. Ainsi, à l'ancienne rue de Genève, le parcage est même réglementé jusqu'à 22.30 heures."

Les zones qui connaissent aujourd'hui deux heures de gratuité durant la pause de midi sont en principe des secteurs où la durée de stationnement est d'au minimum deux heures. Pour le client d'un restaurant, qui arrive à midi, il peut actuellement rester quatre heures en ne payant que deux heures de stationnement. Le véhicule de cette personne peut rester sur la case de stationnement jusqu'à 16.00 heures. Avec la réduction d'une heure du temps de parcage gratuit, le véhicule pourra néanmoins rester garé sur cette case de stationnement jusqu'à 15.00 heures. C'est-à-dire que cette personne a trois heures pour prendre son repas de midi. Il me semble que de nos jours, trois heures pour prendre le repas de midi est un délai tout à fait raisonnable."

Certes, la recette escomptée n'est pas très élevée. Nous l'estimons à quelque 50'000 francs pour l'année. Pour l'automobiliste, le montant supplémentaire à acquitter ne s'élève pas à quelques francs, comme l'a dit M. P.-A. Nobs, mais à quelques dizaines de centimes. Quant aux touristes, ils ont, quel que soit le quartier de la ville, toujours la possibilité de parquer de manière prolongée, indépendamment de la pause de midi, s'ils se rendent dans certains parcs de stationnement public avec une durée plus longue que les deux heures ou dans certains garages souterrains, comme ceux des Alpes, de Manor, de Fribourg-Centre ou de l'ancienne Coop City."

Comme l'a souligné M. G. Bourgarel, il y a aussi lieu – nous l'avons fait – de comparer notre pratique à ce qui se fait dans d'autres villes. Il suffit ainsi d'aller à Bulle pour constater que la pause de midi n'existe pas. Chez nous, elle a été introduite il y a simplement une dizaine d'années."

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres remarques et est ainsi adopté.

V. GENIE CIVIL ET CADASTRE

Pas d'observations. Adopté.

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

VI. BATIMENTS ET AMENAGEMENT

Pas d'observations. Adopté.

VII. INFORMATIQUE

Pas d'observations. Adopté.

VIII. CULTURE ET TOURISME

Pas d'observations. Adopté.

IX. SPORTS

La rubrique ci-après donne lieu à discussion.

921.365.10 Manifestations et promotion sportive

M. Guy-Noël Jelk (PS) fait la déclaration ci-après :

"Permettez-moi de n'être pas très heureux des coupes effectuées au chapitre des Sports. En effet, les subsides pour les jeunes espoirs ainsi que la participation à la 'Fête du sport' passent à la trappe. Il en résulte une diminution des dépenses d'environ 16'000 francs. En tant que membre de la commission des sports, je ne peux évidemment pas approuver de pareilles diminutions de prestations, mais je les comprends. En effet, le Conseil communal avait l'obligation de décider de telles suppressions, puisque la majorité du Conseil général lui en avait donné mandat.

En revanche, ce que j'apprécie beaucoup moins, c'est que le président de l'USSVF, c'est-à-dire de l'Union des sociétés sportives de la Ville de Fribourg n'en ait dit mot en commission des sports. Cette attitude me paraît incompréhensible de la part de quelqu'un qui a été précisément élu pour défendre les sociétés sportives de notre ville. Mais pouvait-il agir autrement, puisque ce même président est membre du PDC qui a refusé le premier budget ?"

Mme Eva Kleisli (Verts) aimerait savoir si l'on a déjà traité le chapitre du Cimetière.

Le Président lui répond que ce sous-chapitre a effectivement déjà été traité.

Mme Eva Kleisli (Verts) poursuit dans les termes ci-après :

"Comme M. G.-N. Jelk, je soutiens le sport. Je regrette toutefois le choix des priorités qu'a fait le Conseil communal en matière de sports, mais aussi dans les domaines culturel et social. Dans le chapitre budgétaire des Sports, vous avez supprimé 16'000 francs, dont 10'000 francs qui étaient prévus pour la 'Fête du sport'. En revanche, l'Exécutif est prêt à dépenser 50'000 francs pour l'organisation d'une étape du Tour de Romandie en 2009, sans parler des prestations qui seront fournies en nature. De par ma profession, je soutiens de manière générale toutes les formes de manifestations sportives. Mais si, par nécessité, des économies doivent être faites, il faut alors préserver en priorité le soutien aux sociétés ou aux manifestations locales, qui, le plus souvent, repose sur le bénévolat.

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

lat. Les cyclistes qui participent au Tour de Romandie sont des professionnels. Leur réputation et leur éthique sont parfois équivoques, surtout lorsqu'il s'agit de gagner à tout prix. Au contraire, la 'Fête du sport' est l'occasion pour tous les clubs de Fribourg de promouvoir le sport pour tous et d'encourager la jeunesse à bouger.

Je prie le Conseil communal de reconsidérer la subvention allouée au Tour de Romandie pour en allouer une part en faveur de nos clubs locaux. En d'autres termes, il s'agit de diminuer la participation en faveur du Tour de Romandie de 50'000 francs à 40'000 francs et d'utiliser ces 50'000 francs pour rétablir la participation communale pour la 'Fête du sport'. Ces deux postes se trouvent sous la même rubrique."

Le Président constate que comme cette proposition de compensation porte sur la même rubrique budgétaire, elle n'est pas recevable. "Je viens de l'apprendre. Je suis désolé."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur des Sports, précise ce qui suit :

"Effectivement, lors de l'élaboration de la version II du budget, le Conseil communal a réduit de 16'000 francs la présente rubrique, dont 10'000 francs qui étaient initialement prévus pour l'organisation de la 'Fête du sport'. Cette 'Fête du sport', contrairement à la 'Fête de la musique' n'est pas une tradition. Elle a eu lieu à deux reprises, la première il y a une dizaine d'années, la deuxième fois en 2007 dans le cadre des festivités du 850^e anniversaire de la fondation de Fribourg. En 2007, dans la mesure où cet événement avait été très sympathique, on s'était dit, sans faire de promesses formelles, qu'on pourrait organiser tous les deux ans cette manifestation populaire réunissant tous les clubs. Le Conseil communal, dans le cadre du second examen du budget, a fait le choix de supprimer cette fête. Pour le solde de l'économie, on a procédé à une diminution linéaire, comme pour les subventions culturelles. Comme l'a dit tout à l'heure Mme M. Genoud-Page, il est normal que chaque secteur fasse des sacrifices. Comme pour les subventions culturelles, il ne s'agit pas de coupes dans les subventions annuelles versées à des clubs, mais uniquement des dépenses consenties en cours d'exercice pour des manifestations diverses, d'importance régionale ou tout banalement des aides pour l'achat de ballons pour une rencontre sportive. Ce sont toutes ces petites subventions de ce type qui figurent sous le présent poste.

Indépendamment du fait que tout ce qui figure sous cette rubrique budgétaire relève des compétences du Conseil communal, il convient de souligner que le subside pour l'organisation d'une étape du Tour de Romandie n'est pas de 50'000 francs, mais de 20'000 francs."

M. Pierre-Alain Rolle (PS) a été surpris par la rapidité avec laquelle on est passé sur les chapitres. "J'avais une autre proposition d'amendement et de modification de rubriques budgétaires. Je demande au Président l'autorisation de déposer cette demande de modification. Elle concerne les trois rubriques dont nous avons déjà parlé précédemment, avec compensation à charge de deux rubriques du cimetière. Est-ce possible ?"

Le Président, qui s'attendait à cette intervention, a pris conseil. "Je suis désolé, dans ce sens, que la procédure d'examen du budget, ainsi que l'annonce des chapitres, ont été tenues dans les règles de

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

l'art. Voilà un premier élément. Ensuite, quand il s'agit d'une séance plénière et qu'on entend présenter des amendements importants, on prépare ces interventions à l'avance. Dans le cas présent, malheureusement pour vous, je ne peux pas vous donner raison."

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

X. INSTITUTIONS ET ASSURANCES SOCIALES

La rubrique ci-après donne lieu à discussion.

1040.365.10 Aide et prévoyance sociale (subventions)

Centre de contact Suisse-
Immigrés

M. Philippe Wandeler (PCSO) regrette que la subvention allouée au Centre de contact Suisse-Immigrés ait été diminuée. Il est vrai que ce centre social est consulté par des étrangers. On compte, en ville de Fribourg, plus de 30 % d'étrangers. Nombre de ces personnes sont de condition extrêmement simple. Le Centre de contact Suisse-Immigrés organise à leur intention des consultations juridiques pour des regroupements familiaux, pour la prolongation de permis de séjour ... Il faut préciser qu'il ne s'agit pas du même service de consultation que celui qui existe pour les requérants d'asile. Il s'agit d'un autre type de service pour des personnes ayant un statut particulier. Si cette tâche ne peut plus être assurée par un service social spécialisé comme le Centre de contact Suisse-Immigrés, le Service social de la Ville devra alors assumer lui-même cette mission.

A ma connaissance, aujourd'hui, les assistants sociaux de la Ville envoient des personnes consulter ce service juridique du Centre de contact Suisse-Immigrés. A mon sens, il est extrêmement maladroit de couper le soutien financier à un tel service pour lequel l'engagement est important, y compris l'engagement bénévole. Certes, il bénéficie d'un mandat cantonal, mais il a été souvent question ici du rôle actif que la Commune se doit de jouer en matière d'intégration. Il est clair qu'on peut dire : "C'est au Canton et aux autres communes de payer également.". Il n'empêche que ce service de consultation du Centre de contact Suisse-Immigrés intéresse une partie de notre propre population, même si les personnes habitant à l'extérieur ont recours elles aussi à cette prestation.

Aussi, la décision de couper les 10'000 francs de subvention à cette institution est une décision à courte vue. Nous devons en effet, par la suite, engager ou à tout le moins spécialiser certains de nos propres travailleurs sociaux pour assumer cette tâche. Une telle décision devrait être revue, en tout cas dans le cadre de l'ensemble de l'examen des subventions communales. J'ai la conviction que le choix fait n'est pas une solution judicieuse, car elle risque d'accroître encore la surcharge de travail de nos propres services sociaux.

Mme Eva Kleisli (Verts) déclare ce qui suit :

"Le CCSI rend des services dans le domaine de l'intégration. Je rappelle que dans cette enceinte, presque tous les partis ont apporté leur soutien à l'intégration des étrangers. Permettez-moi de me référer à quelques interventions qui ont été faites devant ce Conseil général. Lors de la séance du 6 octobre 2008, le Conseil communal a présenté son rapport final suite à trois propositions émanant des groupes socialiste,

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

chrétien-social, démocrate-chrétien et libéral-radical, propositions qui demandaient, sous une forme ou sous une autre, une politique globale d'intégration. Dans sa prise de position, le Conseil communal affirmait vouloir coordonner ces actions avec d'autres communes voisines et en particulier avec Villars-sur-Glâne. Le Conseil communal ajoutait qu'entretemps ce qui existait déjà ne serait pas supprimé. Ensuite, le 17 novembre 2008, sur préavis positif du Conseil communal, le Conseil général a transmis à une majorité évidente à l'Exécutif un postulat lui demandant d'étudier l'adhésion à la Coalition européenne des villes contre le racisme. A chaque fois, on est d'accord pour l'intégration, mais dès qu'il s'agit de trouver une coupe budgétaire, on oublie tout à coup toutes les bonnes intentions.

Quant à moi, je trouve qu'à l'avenir, le Conseil communal se devrait de soutenir les subventions destinées à la politique d'intégration et revoie le montant du subside alloué au Centre de contact Suisse-Immigrés pour le prochain budget."

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, rappelle que le Service social de la Ville œuvre et fournit même la plus grande part du travail mené dans ce canton pour l'intégration des migrants. Un certain nombre d'entre eux sont suivis par le service. M. P. Wandeler, auriez-vous préféré que je coupe dans les dépenses pour le matériel d'enseignement ? C'est en effet à des pressions de ce type que je suis soumise pendant des mois lorsque nous établissons le budget. Diminuer de 15'000 francs un subside à une institution ne signifie pas encore que le Conseil communal est contre l'intégration. Je rappelle aussi que pour ce qui est du regroupement familial, il existe des organes officiels du Canton, le Service de la population et des migrants qui sont à disposition pour fournir toutes les informations aux personnes intéressées. Ces services sont à même de donner toutes les réponses et d'expliquer toute la démarche à suivre.

Pour avoir eu recours à ce service, je peux vous assurer que son chef, M. Pochon, est à même de répondre à toutes les questions que les migrants se posent. Ensuite, comme cela a déjà été dit tout à l'heure, je répète que si les charges d'aide sociale pour l'intégration font certes l'objet d'une répartition, la Ville doit entièrement assumer les coûts du travail de ses travailleurs sociaux. Si l'on compte en gros la moitié des dossiers sociaux du Canton, nous devons disposer d'un service en conséquence et du personnel nécessaire, ce qui représente plusieurs millions de francs par année. M. J. Clerc l'a souligné tout à l'heure.

Suite à cette petite coupe, il ne faut pas dramatiser, ni peindre le diable sur la muraille. Cette petite diminution ne mettra pas en péril le CCSI, peut-être certaines activités syndicales de ce service ... Je rappelle aussi que l'année passée, le Centre de contact Suisse-Immigrés a engagé un responsable chargé de la communication, ce que la Commune n'a pas les moyens de s'offrir. Je ne crois pas que cette association soit mise en péril.

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

XI. AIDE SOCIALE

Les rubriques ci-après donnent lieu à discussion.

1110.366.00	<u>Entretien</u>
1110.366.10	<u>Loyers</u>
1110.366.20	<u>Placements</u>
1110.366.30	<u>Prestations circonstancielles</u>

M. John Clerc (PS) fait la déclaration ci-après :

"Le budget réactualisé a été l'occasion de vérifier la pertinence de certains chiffres. Nous constatons que les montants prévus à ces quatre rubriques sont en diminution, au total, de 2,2 millions de francs par rapport à ce qu'ils étaient au budget 2008. On peut se demander si dans une période de crise économique il est réaliste de penser que ces différents montants vont diminuer, alors que tout laisse supposer qu'ils vont s'accroître.

Entre le moment où le premier budget a été établi et aujourd'hui un certain laps de temps s'est écoulé, nous avons vu la détérioration de la situation conjoncturelle et nous pouvons nous demander sérieusement si ces chiffres continuent d'être valables.

D'où la question que je pose qui a déjà été soulevée lors de la séance du 16 décembre 2008 (cf. p. 308), ces chiffres sont-ils toujours actuels oui ou non ?"

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, relève qu'il a été possible d'affiner les chiffres pour les actes de défaut de biens en matière de caisse maladie. Nous avons en effet pu prendre en considération les facturations du troisième trimestre, dont nous ne disposions pas lors de l'établissement de la première version du budget. Dans ce cas, il y a effectivement diminution.

Nous ne sommes pas à l'abri de la conjoncture. Pour les estimations budgétaires de l'aide sociale proprement dite, nous nous fondons sur les données de l'Etat. J'espère que l'assurance chômage – ce qu'on appelle le droit LACI – palliera, en tout cas pour l'année 2009, pour une grande part, la perte de revenus des gens qui se retrouveront au chômage. Il est vrai que depuis dix ans, les conditions mises par la législation pour bénéficier des prestations de l'assurance chômage ont été durcies. Il faut désormais avoir cotisé durant douze mois sur un certain nombre de mois de travail, si bien qu'un certain nombre de gens ne respectent pas les délais cadres pour avoir droit aux prestations prévues par la législation fédérale. D'où l'importance de disposer de moyens financiers pour pouvoir engager, sous contrat de droit privé communal, des personnes à qui il manque trois jours ou trois semaines pour répondre aux exigences des délais cadres fixés par la législation fédérale. Ces personnes, après avoir travaillé deux ou trois semaines, et ainsi cotisé à l'assurance chômage bénéficient alors d'un délai cadre complet de 400 indemnités, soit presque deux ans.

Mais il est sûr qu'on est un peu dans le flou en ce qui concerne les effets de la conjoncture sur les charges de l'aide sociale. Depuis le début de l'année, la commission sociale peut constater que les

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

gens, qu'on pourrait qualifier de professionnellement "fragiles", c'est-à-dire dont le parcours est fait de bric et de broc avec des contrats précaires, sont les premiers à se retrouver mis au ban du marché du travail. Nous devons accorder à ces personnes des avances, en attendant d'établir si elles ont droit aux prestations de l'assurance chômage. Il est vrai que l'on constate une précarisation des conditions de travail d'une partie de la population. Cela n'est pas propre à la Suisse. Dans tous les pays de l'Union européenne, on constate une généralisation de ces travailleurs qui sont engagés sur mandat type Adecco. C'est une précarisation généralisée à toute l'Union européenne. La Suisse fait partie de cet espace, avec l'ouverture des frontières. Nous sommes ainsi confrontés à cette problématique. Il serait peut-être temps qu'à un niveau supérieur, on s'inquiète de ces contrats précaires de travail qui sont devenus coutumiers et qui souvent laissent les gens dans l'incertitude au moindre soubresaut conjoncturel.

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

XII. TUTELLES ET CURATELLES

Pas d'observations. Adopté.

XIII. CLASSIFICATION PAR NATURE

Pas d'observations. Adopté.

Examen de détail du projet d'arrêté

Le projet d'arrêté n'appelle pas d'observations particulières et est ainsi adopté.

VOTE D'ENSEMBLE SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2009 DE
LA COMMUNE

**Le Conseil général adopte, par 58 voix contre 8 et 10
abstentions, l'arrêté ci-après :**

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 42 bis, du 27 janvier 2009 ;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2009, version II, est approuvé.

Séance du 17 février 2009

Budget de fonctionnement
2009 de la Commune (ver-
sion janvier 2009) (suite)

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr.	210'966'450,00
Total des charges	Fr.	<u>213'361'508,00</u>
Excédent des charges	Fr.	2'395'058,00

Fribourg, le 17 février 2009

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Jean-Jacques MARTI

André PILLONEL"

Pause

La séance est suspendue pour une pause à 21.55 heures.
Elle reprend à 22.05 heures.

ooo

5. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 40 non impérative de Mme Katharina Karlen Moussa (PS) et de 29 cosignataires demandant que le site internet de la Ville de Fribourg soit mieux utilisé comme outil de communication

M. Pierre Alain Clément, Syndic, renonce à lire le rapport ci-après :

"Le 18 février 2008, le Conseil général transmettait au Conseil communal, pour étude la proposition n° 40 non impérative de Mme K. Karlen Moussa, demandant que le site Internet de la Ville de Fribourg soit mieux utilisé comme outil de communication.

Les responsables du site Internet de la Ville de Fribourg ont examiné cette proposition.

Le site Internet de la Ville de Fribourg www.ville-fribourg.ch a été créé en 2000. Il est vrai qu'il mérite d'être rénové. Le contenu de certaines pages doit être allégé et davantage centré sur l'information aux citoyens. Un message politique du Conseil communal pourra être ajouté sur la page correspondante.

Le site Internet de la Ville de Fribourg est hébergé par l'Etat. Ce dernier a dernièrement changé son système informatique et a passé de beWeb à un CMS Contens, qui constitue un outil de travail simplifié et permet une gestion plus moderne. Le système sur lequel est maintenu le site Internet de la Ville va à terme disparaître. La Ville est actuellement en discussion avec l'Etat pour examiner dans quels délais et à quelles conditions son site pourrait être intégré au nouveau système.

Séance du 17 février 2009

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 40 non impérative de Mme Katharina Karlen Moussa (PS) et de 29 cosignataires demandant que le site internet de la Ville de Fribourg soit mieux utilisé comme outil de communication (suite)

C'est dans ce cadre qu'un travail d'uniformisation va être entrepris avec les différents services. Sitôt l'accord de l'Etat et les différentes directives obtenus, il sera procédé à la mise à jour complète du site.

Parallèlement à ce travail, la Ville de Fribourg fonctionne comme ville-pilote dans un projet fédéral d'harmonisation des prestations publiques communales, dont l'objectif est de faciliter les démarches administratives des citoyens en mettant à disposition certains formulaires en ligne.

La proposition n° 40 étant non impérative, elle est ainsi liquidée."

Mme Katharine Karlen Moussa (PS) est globalement satisfaite de cette réponse. "Je salue surtout le fait que la Commune ait décidé de participer au projet pilote de la Confédération. J'émetts le vœu que la nouvelle version du site internet, dont le Conseil communal reconnaît la nécessité, soit mise en place dans un délai raisonnable."

La proposition n° 40 non impérative est ainsi liquidée.

000

6. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 47 non impérative de Mmes Antoinette de Weck (PLR) et Claudine Esseiva (PLR), ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant de réaliser un projet pilote en vue de l'introduction de bons de garde pour les structures d'accueil

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, résume le rapport ci-après :

Le Conseil fédéral a répondu le 29 août 2007 à une interpellation du parti radical-libéral du 14 juin 2007, indiquant qu'il était favorable à l'examen d'un projet concernant les bons de garde et qu'il était disposé à soutenir financièrement la réalisation de projets pilotes dans ce domaine. En effet, l'argent mis à disposition par le Conseil fédéral, pour favoriser le développement des places d'accueil dans la prime enfance, n'étant pas entièrement utilisé, il lui était possible d'investir une partie de cet argent dans de tels projets.

L'idée de base d'un tel concept modifierait foncièrement la distribution des subventions dans ce secteur, car l'argent serait désormais versé directement aux parents ayant des enfants pour leurs éventuels besoins en placements extra-familiaux. Les parents pourraient ainsi choisir en toute liberté les structures d'accueil qui leur conviennent. Il n'y aurait plus de limites territoriales dans le choix d'une institution de placement. Edicté ainsi, ce concept paraît attrayant pour les parents et devrait inciter, semble-t-il, une saine concurrence entre les institutions ! Cela signifie aussi que les institutions de la petite enfance ne toucheraient plus de subventions de la part des pouvoirs publics et seraient à la merci du choix et des besoins des parents.

En outre, de lourdes procédures devraient être mise en place pour assurer une juste gestion de la distribution de ces «bons de garde» aux parents nécessiteux soit au niveau des besoins, que du contrôle des revenus et de l'emploi de ces bons. Arroser sans discernement les parents de bons de garde ne peut correspondre à la politique sociale actuelle du Conseil communal.

Séance du 17 février 2009

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 47 non impérative de Mmes Antoinette de Weck (PLR) et Claudine Esseiva (PLR), ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant de réaliser un projet pilote en vue de l'introduction de bons de garde pour les structures d'accueil (suite)

En outre, le Conseil fédéral indique qu'il peut verser des aides financières jusqu'à hauteur de 30% des coûts de fonctionnement pour les projets pilotes. Mais seulement durant trois années et dans la mesure de ses possibilités. Il parle également d'un soutien administratif et technique, ainsi que d'une mise à disposition de statistiques. Un peu plus loin aussi, le Conseil fédéral relève que la compétence dans ce domaine revient aux cantons ainsi qu'aux communes ; à eux de financer aussi une telle offre ! Mais et surtout d'en assumer par la suite le complet financement du concept.

L'ordonnance fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial, modifiées dernièrement et entrée en vigueur dès le 1^{er} octobre 2007, précise dans sa section 5a, article 14a, alinéa 4, «les cantons et les communes doivent elles-mêmes consacrer aux structures d'accueil collectif de jour et aux projets pilotes au moins la même somme de subventions qu'elles ont alloués aux structures...au cours de l'année civile précédant le début du projet».

Cela signifie que l'aide apportée par la Confédération ne permettrait pas à la Ville de Fribourg de diminuer ses engagements actuels. Ce soutien ne peut être versé que pour favoriser l'ouverture de nouvelles infrastructures et d'augmenter ainsi la capacité d'accueil dans les communes.

Le Conseil fédéral évoque notamment le concept de la ville de Hambourg (D) et analysera les résultats de ce projet et les mettra à disposition des futurs candidats suisses. La Ville de Lucerne, ainsi que le Canton de Bâle-Campagne se sont lancés dans un tel projet.

Actuellement, le Canton de Fribourg ne verse aucune subvention pour le développement ou le fonctionnement des institutions de la prime enfance. Une récente commission cantonale (dont un représentant de la Commune fait partie) se penche actuellement sur un projet de modification globale de la loi sur la petite enfance. L'Etat devrait, en principe, participer de manière active au financement et à l'organisation des structures pour des accueils extra-familiaux.

La Commune doit faire face à d'importants engagements dans ce domaine et ne peut assumer en complément de nouvelles charges, telle que l'application d'un concept de bons de garde. En effet, le budget 2008 se situe à hauteur de 3'200'000 francs dans ce secteur. En l'absence de décisions politiques, ainsi que d'un engagement financier de la part du Canton, la Ville ne peut se permettre le luxe de devenir une ville pilote pour un tel projet.

Dans la situation financière actuelle, l'ouverture de nouvelles classes d'accueil serait évidemment difficile. Je tiens aussi à rappeler la manière dont la Commune soutient financièrement les crèches sises sur le territoire communal. Cette aide est versée en fonction des enfants accueillis. Il va de soi que nous versons une subvention représentant la différence entre le prix coûtant de l'accueil dans une crèche et l'écolage payé par les parents par journée. Cette aide est donnée en fonction de la liste des enfants. Théoriquement, si une crèche subventionnée par la Commune n'arrivait pas à remplir toutes ses places d'accueil, il y aurait alors versement d'une garantie de déficit de notre part. Toutefois, cela n'est jamais le cas, parce qu'il existe encore des listes d'attente pour placer des enfants en institutions de la petite enfance. Or, si la Confédération apporte un soutien financier, c'est pour financer la création de nouvelles places d'accueil dans des institutions de la petite enfance. Certes, je le reconnais, nous en au-

Séance du 17 février 2009

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 47 non impérative de Mmes Antoinette de Weck (PLR) et Claudine Esseiva (PLR), ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant de réaliser un projet pilote en vue de l'introduction de bons de garde pour les structures d'accueil (suite)

rions un grand besoin, mais vu notre situation financière actuelle, il nous est extrêmement difficile de participer à la création de nouvelles places d'accueil. Nous attendons également les résultats des réflexions d'un groupe de travail mis sur pied par l'Etat, groupe au sein duquel siège un représentant de la Ville. Quand j'entends les montants que l'Etat envisage d'allouer à cette tâche pour l'ensemble du canton, je constate que cette somme ne suffirait même pas pour couvrir les dépenses consacrées à la petite enfance dans la seule ville de Fribourg. J'invite les membres de cette assemblée également députés au Grand Conseil à faire en sorte que le Conseil d'Etat s'investisse davantage dans cette tâche envers les communes.

Le Canton doit tout d'abord se concentrer sur la révision globale de la loi sur la petite enfance, en déterminer le concept de base, évaluer les besoins au niveau cantonal et se donner les moyens financiers de ses ambitions.

Affirmer qu'un tel projet favoriserait une bonne concurrence entre les institutions ne convainc pas du tout le Conseil communal. Il s'agirait plutôt de revenir à une situation de précarité pour un avenir incertain des institutions. Il n'y aurait plus de couverture des déficits, les salaires ne seraient plus garantis et une concurrence déloyale s'installerait.

Après avoir réussi à convaincre les autorités communales d'assurer une certaine stabilité et pérennité à nos institutions, ce concept risque de tout bouleverser et de raviver de sérieuses craintes pour l'avenir.

En ce qui concerne une éventuelle estimation des coûts pour une mise en place d'un tel concept, il ne nous est pas possible d'avancer une quelconque évaluation.

*En conclusion, et compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal n'est pas en mesure d'**entrer en matière pour poser la candidature de la Ville de Fribourg en tant que «commune pilote» pour ce concept des «bons de garde»**. Il lui semble en effet prématuré d'envisager de tels projets et estime que le Canton doit tout d'abord définir sa position face à l'accueil extra-familial. Enfin, la mise en place de ce concept n'irait pas sans conséquences financières importantes pour notre Commune, malgré la manne fédérale qui ne sera d'ailleurs octroyée que deux à trois ans.*

La proposition n° 47 non impérative de Mmes A. de Weck et C. Esseiva, ainsi que de 28 cosignataires, est ainsi liquidée."

Mme Antoinette de Weck (PLR) remercie le Conseil communal de sa réponse. "Je suis d'accord avec vous, Mme M. –T. Maradan Ledergerber. Il faut effectivement que le Canton participe également à cette tâche. Je ferai tout mon possible pour que ce soit le cas."

La proposition n° 47 non impérative est ainsi liquidée.

Séance du 17 février 2009

7. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 48 non impérative de M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO), au nom de tous les conseillers généraux de l'Auge et de la Neuveville, lui demandant, ainsi qu'aux délégués de la Ville, d'intervenir auprès de la CUTAF pour améliorer l'offre de la ligne TPF de l'Auge

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, résume le rapport ci-après :

"En séance du 18 février 2008, le Conseil général transmettait au Conseil communal la proposition de M. P.-O. Nobs, lui demandant, ainsi qu'aux délégués de la Ville d'intervenir auprès de la CUTAF pour améliorer l'offre de la ligne TPF de l'Auge.

Réponse du Conseil communal

Suite au dépôt de la proposition, une demande a été formulée auprès des TPF afin de connaître la fréquentation de la ligne n°4 de l'Auge. La réponse du Conseil communal repose en partie sur les résultats statistiques des TPF.

Augmentation de la cadence

Après étude des statistiques fournies par les TPF, il ressort que la fréquentation en soirée est plus forte le samedi. Il n'est malheureusement pas possible d'interpréter la fréquentation le vendredi soir puisque ce jour est pris en considération dans le cadre des jours de la semaine. Néanmoins, comme les activités se concentrent principalement le week-end, il est fort probable que la fréquentation du vendredi soit similaire à celle du samedi.

Actuellement, avec une cadence à la demi-heure, certains usagers potentiels renoncent probablement à utiliser les transports en commun pour privilégier la marche (attente trop longue du prochain bus) ou préfèrent utiliser leur véhicule privé. En offrant une desserte toutes les 15 minutes en soirée les vendredis et samedis au lieu de 30 minutes, le but est d'inciter à une meilleure fréquentation des transports publics. Il ne s'agit pas de réduire la fréquentation moyenne actuelle en répartissant dans plus de véhicules la même clientèle. Dès lors, la question est de savoir si l'amélioration des prestations induira une fréquentation accrue.

Nous proposons dès lors d'améliorer la desserte, à titre d'essai sur une année, pour les soirées de vendredi et de samedi. Ainsi, une comparaison des résultats statistiques au terme de l'essai pourra servir de base à une décision finale quant au maintien ou non de ces prestations.

Coordination de l'horaire de la ligne 4 avec les horaires CFF

Idéalement, les horaires devraient être coordonnés avec les arrivées et les départs des trains de/vers Berne et Lausanne, voire Neuchâtel. La coordination avec les lignes des transports publics urbains est moins primordiale en raison des cadences plus rapprochées et des temps d'attente plus faibles qui en découlent. Or, les trains en partance et en provenance de Berne, Lausanne ou Neuchâtel circulent selon des horaires différents. Il s'en suit qu'une modification de l'horaire peut être ressentie positivement pour l'un et négativement pour l'autre. La marge de manœuvre est souvent très étroite pour apporter des améliorations permettant un niveau de satisfaction globale meilleure, non seulement au flux principal de voyageurs (Berne) mais pour l'ensemble des destinations principales.

Séance du 17 février 2009

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 48 non impérative de M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO), au nom de tous les conseillers généraux de l'Auge et de la Neuveville, lui demandant, ainsi qu'aux délégués de la Ville, d'intervenir auprès de la CUTAF pour améliorer l'offre de la ligne TPF de l'Auge (suite)

Un autre point capital est le contrôle des effets sur l'ensemble des usagers de la ligne. Dans le cas d'espèce, la gare se trouvant quasiment en extrémité de cette ligne radiale, un changement horaire n'a que peu d'influence sur la clientèle située de l'autre côté.

Enfin, il s'agira d'examiner, en cas de modification de l'horaire, s'il n'induit pas un encombrement à des arrêts mal dimensionnés pour accueillir des bus supplémentaires.

Partant, la proposition a été transmise à la CUTAF en lui demandant d'examiner une adaptation des horaires en veillant aux aspects susmentionnés.

Synthèse

En conclusion, le Conseil communal a proposé à la CUTAF pour le changement d'horaire de décembre 2009 :

- *d'améliorer à titre d'essai pour une année, la cadence des bus de la ligne 4 pour les soirées des vendredis et des samedis en la faisant passer de 30 à 15 minutes ;*
- *de se réserver, suite à cet essai la possibilité de rendre cette solution définitive en fonction de la fréquentation de la ligne ;*
- *d'examiner l'adaptation de l'horaire de la ligne 4 pour qu'il soit mieux coordonné avec les horaires des CFF.*

La proposition n° 48 étant non impérative, elle est ainsi liquidée."

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) remercie le Conseil communal d'avoir pris au sérieux la proposition présentée au nom des conseillers généraux de l'Auge. Il est certain que de porter à 15 minutes la cadence des bus le vendredi et le samedi en soirée permettra aux personnes intéressées de se rendre en Basse-Ville pour fréquenter les établissements publics notamment sans avoir à utiliser leur véhicule. Cette mesure permettra ainsi de lutter contre le parcage sauvage. Ce fait est réjouissant. Je suis malgré tout légèrement déçu. En effet, en rester à une cadence de 30 minutes dès 19.00 heures le reste de la semaine n'est pas idéal. L'un des points faibles du projet d'agglomération constaté par les instances fédérales est précisément notre faiblesse en matière de transports publics. Il faut disposer d'une épine dorsale forte et d'horaires attractifs. Malheureusement, l'horaire de soirée durant les jours de la semaine ne convient pas encore de ce point de vue.

Le dernier point soulevé concernait une amélioration de la cadence de telle manière que les pendulaires venant en train de Lausanne puissent utiliser les bus de la ligne 4. Je constate que le Conseil communal a transmis cette requête à la CUTAF pour étude. Je l'en remercie. Je dois répéter que cette situation est véritablement incroyable. Le train en provenance de Lausanne arrive à 03 et à 33 et le bus de la ligne 4 part de la gare à 03 et à 33. Si le bus ne peut pas être retardé d'une minute ou deux, c'est qu'il doit observer une petite dizaine de minutes de réserve en terminus pour respecter l'horaire. Si la fluidité du trafic permettait aux bus de circuler mieux, cette marge de sécurité devrait être moins grande. Cette

Séance du 17 février 2009

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 48 non impérative de M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO), au nom de tous les conseillers généraux de l'Auge et de la Neuveville, lui demandant, ainsi qu'aux délégués de la Ville, d'intervenir auprès de la CUTAF pour améliorer l'offre de la ligne TPF de l'Auge (suite)

adaptation de l'horaire d'une à deux minutes pourrait ainsi être satisfaite au grand bonheur des pendulaires venant de Lausanne.

La proposition n° 48 non impérative de M. Pierre-Olivier Nobs est ainsi liquidée.

ooo

8. Décision quant à la transmission

A. de la proposition no 4 de M. Philippe Wandeler (PCSO) et de 17 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la modification de l'article 62 du règlement du personnel communal pour prévoir cinq jours de vacances supplémentaires pour les employés de la Commune de Fribourg

M. Philippe Wandeler (PCSO) précise ce qui suit :

"Par ma proposition, je demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire cinq jours de vacances supplémentaires pour les employés de la Commune de Fribourg, par analogie avec ce qui a été fait au niveau cantonal. Je pars en effet de l'idée que les collaborateurs de la Ville sont fortement sollicités et que mener une réflexion sur cette question est pleinement justifié. C'est avec ces considérations que je vous prie de transmettre au Conseil communal cette proposition pour étude."

M. Pierre Alain Clément, Syndic, précise que le Conseil communal accepte la transmission de cette proposition pour étude. Le Conseil communal estime en effet qu'avant de faire part de son avis sur cette proposition, il est nécessaire de mener une analyse approfondie.

Mme Martine Morard (PDC) fait la déclaration ci-après :

"La proposition de M. P. Wandeler serait tout à fait judicieuse si la durée de travail du personnel communal était la même que celle du personnel cantonal. Or, la durée hebdomadaire de travail pour le personnel communal est de 40 heures, contre 42 heures pour le personnel cantonal. Cela signifie qu'à durée de vacances égales – c'est-à-dire avant l'augmentation d'une semaine de vacances pour le personnel cantonal – le temps de travail annuel moyen des collaborateurs à plein temps de la Ville était de 95 heures. Après l'augmentation d'une semaine de la durée des vacances du personnel de l'Etat, le temps de travail annuel du personnel communal restera inférieur à celui du personnel cantonal de 46.05 heures en moyenne. Il n'y a aucune raison d'aller vers une augmentation de la durée des vacances du personnel communal."

M. Louis Castella (UDC) déclare ce qui suit :

"Lors de sa dernière séance, le groupe UDC a examiné attentivement la proposition n° 4 de M. P. Wandeler. Il est parvenu à la conclusion qu'elle est inopportune en cette période de crise économique. Elle l'est d'autant plus que ce changement dans le règlement du personnel communal interviendrait, alors que le Conseil communal vient de déposer

Séance du 17 février 2009

Décision quant à la transmission (suite)

un recours devant le Préfet portant sur la compétence du Conseil général de modifier le règlement en question. Le groupe UDC s'oppose à la transmission de cette proposition électorale."

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime comme suit :

"Les explications de Mme M. Morard sont suffisamment claires pour renoncer à une étude sur le sujet. Le groupe libéral-radical refusera la transmission de cette proposition."

M. Pierre Alain Clément, Syndic, vient d'entendre des propos selon lesquels le Conseil communal aurait fait recours contre une décision du Conseil général de réviser le règlement du personnel. Ce n'est pas du tout le cas. Si le Conseil communal a déposé un recours sur le fond, c'est au sujet de la compétence ou non du Conseil général de décider de l'indexation des salaires du personnel.

Vote

Le Conseil général renonce, par 36 voix contre 24, à transmettre au Conseil communal la proposition n° 4 de M. Philippe Wandeler (PCSO) et de 17 cosignataires.

B. des postulats :

- n° 12 de M. Gilles Bourgarel (Verts) et de 17 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier le transfert des Mini et Maxi-Beaux-Arts de la Direction des Ecoles à celle de Culture et Tourisme

M. Gilles Bourgarel (Verts) n'a rien à ajouter à la présentation de cette proposition faite lors de la dernière séance.

M. Pierre Alain Clément, Syndic, préavise favorablement la transmission de ce postulat pour étude.

M. Pascal Wicht (UDC) fait la déclaration ci-après :

"Nous ne sommes pas convaincus par l'argument avancé par M. G. Bourgarel lors de la dernière séance, selon lequel la Direction de la Culture serait mieux à même de gérer ces activités avec des animateurs eux-mêmes artistes. Nous rappelons que le conflit qui a surgi au sein des Mini et Maxi-Beaux-Arts est une pure question de gestion du personnel dans laquelle la question de la qualité d'artiste des personnes intéressées n'a qu'un rôle très faible à jouer. Nous rappelons que ces personnes étaient des employés de la Commune au même titre que tous les autres membres du personnel. Elles sont soumises au même cadre réglementaire et légal. Celui qui souhaite jouir de la sécurité matérielle évidente qu'offre l'intégration au sein de la Commune doit aussi admettre que le revers de la médaille pourrait être aussi une certaine perte de sa liberté d'action et de sa marge de manœuvre du point de vue organisationnel, s'entend, sans porter pour autant préjudice à la liberté artistique et à la créativité.

Il nous paraît clair que la place des Mini et Maxi-Beaux-Arts se trouve bel et bien au sein de la Direction des Ecoles, comme actuellement, aux côtés de toutes les autres activités parascolaires, tels que les sports scolaires facultatifs et autres activités culturelles parascolaires. Le service de Culture et Tourisme n'est pas, selon nous, le mieux armé pour

Séance du 17 février 2009

Décision quant à la transmission (suite)

prendre sous son aile ces activités qui sont fort différentes des siennes, si bien que des synergies seront certainement plus difficiles à y mettre en œuvre. Sans vouloir faire de procès d'intention, nous pensons que l'argument avancé n'est en fait qu'un alibi, un prétexte pour tenter de justifier une mesure qui repose uniquement sur un conflit de personnes. Cela ne nous paraît pas soutenable. Il n'est pas souhaitable de chambouler l'organisation interne de la Commune pour répondre à de telles querelles de personnes. L'organisation de la Commune se doit d'être pérenne et une modification des structures communales doit répondre à un besoin en soi indépendamment des personnes qui peuvent se trouver à un poste ou à un autre à un moment donné, sans quoi une gestion efficace des affaires communales n'est pas possible.

Accepter la proposition de M. Bourgarel créerait un précédent fâcheux en la matière. Laissons l'affaire Mini et Maxi-Beaux-Arts se régler par la voie ordinaire, par la voie juridique, mais évitons d'envenimer la question. Pour toutes ces raisons, c'est à l'unanimité que le groupe UDC refusera la transmission de cette proposition."

M. Gilles Bourgarel (Verts) se doit de répondre à ces propos. A entendre M. P. Wicht, je serais assez mesquin. Vouloir régler un conflit est une chose, développer une activité en est une autre. Les Maxi-Beaux-Arts sont déjà régionalisés. On pourrait dire presque "agglomérés", mais le fait qu'ils soient rattachés à la Direction des Ecoles ne favorise pas une régionalisation véritable et, par la suite, un financement plus large. C'est pour ces considérations que l'ensemble de ces activités pourrait être transféré à la Direction de Culture et Tourisme avec bénéfice pour la Ville, parce que précisément la culture fait partie des tâches de l'agglomération. Ce n'est pas le cas des affaires scolaires qui dépendent soit de l'Etat, soit de la Commune. A moins de cantonaliser ces Maxi et Mini-Beaux-Arts – ce dont je serais très heureux, mais je ne crois pas que ce soit dans cette enceinte qu'on puisse le décider – il n'y aura pas d'autre solution que la régionalisation de ces activités pour en décharger au moins partiellement financièrement la Commune. Je recommande dès lors instamment de voter la transmission de mon postulat, en espérant une issue favorable dans le délai d'une année.

M. Pierre Alain Clément, Syndic, tient à préciser que s'il y a quelques instants il a déclaré que le Conseil communal préavis favorablement la transmission de ce postulat pour étude, c'est dans la perspective que le Conseil communal élabore un rapport allant ou non dans le sens de la proposition présentée. Il convient ensuite de rappeler aussi que l'organisation du Conseil communal relève de ses propres compétences. C'est dans cet état d'esprit que le Conseil communal préavis favorablement la transmission de ce postulat pour étude.

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, se doit de préciser que contrairement à ce qu'affirme M. G. Bourgarel, les Maxi et Mini-Beaux-Arts ne sont pas régionalisés. Si les Maxi-Beaux-Arts touchent tous les élèves des CO, de l'ECG et des collèges, c'est grâce à un généreux mécène qui prend à sa charge tous les frais de ces Maxi-Beaux-Arts, abstraction faite d'une part des salaires. Si effectivement des élèves, qui ne sont pas domiciliés en ville, peuvent participer aux ateliers des Maxi-Beaux-Arts, c'est grâce à la générosité de M. G. Tesch. Je souhaiterais qu'on évite de s'immiscer constamment dans ce dossier, parce que M. Tesch, à force de lire des courriers dans la presse, pourrait un jour renoncer à financer comme mécène ces activités.

Séance du 17 février 2009

Décision quant à la transmission (suite)

Vote

Le Conseil général renonce, par 29 voix contre 27, à transmettre au Conseil communal pour étude le postulat n° 12 de M. Gilles Bourgarel et de 17 cosignataires. Il y a 7 abstentions.

- n° 13 de MM. Christoph Allenspach (PS) et Thierry Steiert (PS), ainsi que de 7 cosignataires, demandant au Conseil communal de communiquer la liste détaillée des subventions des aides financières et des aides matérielles que la Commune de Fribourg a attribuées en 2008 aux associations culturelles, sportives, sociales et aux autres structures actives dans ces domaines

M. Pierre Alain Clément, Syndic, précise que ce postulat correspond tout à fait à la volonté clairement affirmée par le Conseil communal dans le message n° 42 bis concernant le budget 2009. Partant, nous acceptons non seulement la transmission de ce postulat pour étude, mais pour rapport circonstancié dans le cadre du budget 2010.

Vote

La parole n'étant plus demandée, il est immédiatement passé au vote.

Le Conseil général accepte, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal pour étude le postulat n° 13 de MM. Christoph Allenspach et Thierry Steiert, ainsi que de 7 cosignataires.

ooo

9. Divers

A. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 14 de Mme Catherine Nusbaumer (PS) et de MM. Christoph Allenspach (PS) et Thierry Steiert (PS), ainsi que de 28 cosignataires, demandant au Conseil communal d'examiner de manière systématique les possibilités d'intensifier et d'améliorer les collaborations avec des communes voisines, en présentant les avantages et les obstacles des différentes options

Mme Catherine Nusbaumer (PS) présente le postulat ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal d'examiner de manière systématique les possibilités d'intensifier et d'améliorer les collaborations avec des communes voisines, en présentant les avantages et les obstacles des différentes options.

La possibilité d'une fusion de la Ville de Fribourg avec la commune de Villars-sur-Glâne devrait être au centre de cette analyse, étant entendu que des fusions simultanées ou ultérieures avec d'autres communes du Grand Fribourg doivent également être examinées si ces communes sont intéressées à participer à une grande fusion.

Séance du 17 février 2009

Divers (suite)

Développement

Pour la Ville de Fribourg, comme pour nombreuses autres communes du canton, la fusion avec une ou plusieurs communes voisines ou proches semble aujourd'hui une option incontournable à court ou à moyen termes. Vu l'ampleur et la complexité des tâches à gérer par les communes, et compte tenu des limites communales qui s'effacent de plus en plus, il est indispensable d'envisager des formes de collaboration allant au-delà de la 'simple' agglomération.

La fusion Fribourg – Villars-sur-Glâne semble actuellement la plus réaliste, ou du moins celle qui pourrait être réalisée le plus rapidement. Cela dit, de nombreux obstacles se dressent encore de part et d'autre, comme la fiscalité, l'endettement de la Commune de Villars-sur-Glâne, les problèmes liés à la prévoyance professionnelle du personnel communal, etc. Toutefois, à terme, nous pouvons raisonnablement espérer des gains importants en termes de synergies des services, des bâtiments, des possibilités de construire en commun des infrastructures sur des terrains intéressants ou en ce qui concerne la gestion des eaux.

Il nous paraît qu'une telle étude de la part du Conseil communal serait une réponse claire à la fois sur les objectifs futurs de la Ville en matière de grands projets et à la fois sur la manière dont elle entend aborder la question des fusions qui devient incontournable. Enfin, nous souhaitons aussi un tableau clair des collaborations intercommunales existant déjà.

Les fusions dans l'agglomération fribourgeoise ne pourront voir le jour qu'avec un soutien substantiel de l'Etat. Le Conseil communal devra dès lors, avec les exécutifs des autres communes concernées et intéressées, tout mettre en œuvre afin que le gouvernement cantonal apporte sa contribution à la création d'un centre fort, ceci dans l'intérêt de tout le canton."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 15 de M. Thierry Gachet (PDC), au nom du groupe PDC, demandant au Conseil communal d'examiner l'opportunité d'un plan de désendettement total de la Commune

M. Thierry Gachet (PDC) fait, au nom de son groupe, la déclaration qui suit :

"Preliminairement, nous devons relever qu'il ressort évidemment des compétences du Conseil communal de décider d'un plan de désendettement de la Commune. En outre, nous tenons à souligner que nous n'avons jamais prétendu que le fonctionnement de la Ville serait financé par l'emprunt. Nous faisons ces deux remarques préalables pour qu'il n'y ait pas de malentendu quant à notre postulat.

Cela dit, notre postulat repose sur les motifs qui suivent.

La dette publique nette de la Commune est de quelque 150 millions de francs. La charge de cette dette – indépendamment de son ampleur en soi ou en comparaison avec celles d'autres communes – pèse sur le budget de fonctionnement pour un peu moins de 7 millions de francs.

Séance du 17 février 2009

Divers (suite)

S'il est vrai que, pour l'instant, les taux d'intérêts sont bas, il faut anticiper une possible hausse, dans les années à venir, dont les effets seraient désastreux en terme de déficit, et de risque de hausse d'impôts ;

- *la Commune détient un certain nombre d'actifs dont la valeur semble pouvoir couvrir l'entier de la dette mais dont les revenus sont largement inférieurs à la charge de la dette ;*
- *qu'il apparaît utile de comparer l'intérêt stratégique de ces actifs avec celui de l'effacement total de la dette, et d'étudier l'intérêt d'un plan de désendettement total de la Commune ;*
- *qu'en effet l'effacement total de la dette permettrait de contribuer de manière significative à la résorption du déficit budgétaire, et donnerait par là même une nouvelle marge de manœuvre stratégique à la Commune ;*
- *que cette marge de manœuvre permettrait vraisemblablement de lever les obstacles, en particulier fiscaux, à une large fusion du Grand Fribourg (5 voir 6 communes) ;*
- *qu'un plan de désendettement permettrait, au travers de l'examen de la vente de certains actifs, d'y associer directement ou indirectement l'Etat de Fribourg en lui permettant de contribuer directement et efficacement à l'assainissement des finances du centre canton que le Conseil d'Etat appelle de ses vœux.*

Le groupe PDC demande au Conseil communal

- *d'examiner l'opportunité d'un plan de désendettement total de la Commune ;*
- *pour ce faire, d'examiner l'intérêt stratégique des différents actifs de la Commune ;*
- *de comparer cet intérêt stratégique à celui d'un désendettement total ;*
- *de présenter au Conseil général le résultat de son analyse d'ici à la présentation du budget 2010 au plus tard.*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

B. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 100 de M. Daniel Gander (UDC) relative au déblaiement de la neige en ville

M. Daniel Gander (UDC) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Le refus du budget, en décembre 2008, a fait l'effet d'un petit 'tsunami' dans notre chère ville.

Il a cependant projeté des vagues positives contre l'Exécutif qui a su profiter de quelques ondulations pour voguer vers moins de dépenses. Ce séisme a provoqué aussi une forte houle sur de nombreuses associations sociales et syndicales qui se voient déjà sombrer corps et âme.

Séance du 17 février 2009

Divers (suite)

Ce qui me paraît le plus étrange, c'est le vent glacial qui a accompagné les abondantes chutes de neige qui ont suivi ce 'tsunami'. Elles ont atteint nos trottoirs, nos rues, nos routes, nos maisons et ont perturbé grandement le trafic. Elles ont créé par-ci par-là un immense chaos dans toute la cité.

Paralysés par autant de traumatismes à la fois, les services communaux n'ont, semble-t-il, pas daigné réagir ou tenter de le faire avec énergie pour contrer ces premières déferlantes neigeuses d'un hiver sans fin.

Les habitants et les piétons, eux, se souviendront de cette marée blanche de fin décembre. Certains ressentiront encore longtemps, non pas le froid, mais leurs blessures contractées lors d'une chute ou d'une glissade.

Questions

Les services communaux ont-ils vraiment mis tous les moyens nécessaires pour le déneigement des voies de communication et des trottoirs en cette fin d'année 2008 ?

Y a-t-il eu dans l'attitude de certains responsables, et comme on nous l'a laissé entendre, un manque de volonté délibérée ou des ordres allant dans le sens de ne pas intervenir ?

Si la réponse à ma deuxième question tendait vers l'affirmative, elle m'amènerait à penser que les habitants de Fribourg ont été pris en otage par leurs propres responsables. J'ose espérer que ce n'en fut pas le cas, car ce serait bien évidemment très grave de leur part."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, fait la déclaration ci-après :

"A la première de ces trois questions, je réponds 'oui' et à la seconde 'non'. Je pourrais m'arrêter là, mais j'aimerais plus sérieusement remercier M. D. Gander de son intervention. En effet, elle me donne surtout l'occasion de remercier et de féliciter ici, au nom du Conseil communal et en mon nom, l'ensemble des employés de la voirie qui ont œuvré durant cet hiver particulièrement rigoureux et qui ont fait un excellent travail. (Bravos, applaudissements)

Je ne saurais accepter l'insinuation selon laquelle nos collaborateurs, ou certains de leurs responsables, n'auraient pas mis tous les moyens nécessaires à assurer un bon déneigement, voire même qu'il y aurait eu des ordres et une volonté de ne pas intervenir.

Est-ce que vous vous rendez compte, M. le Conseiller général Gander, que ces personnes ont régulièrement, y compris les jours de fête et le week-end, effectué, dans des conditions très difficiles, un travail énorme à partir de 03.00 heures ou de 04.00 heures du matin et jusque tard le soir ? Est-ce que vous vous rendez compte du nombre impressionnant d'heures supplémentaires qui ont été faites dans ces circonstances ? Est-ce que vous vous rendez compte que nous avons eu un hiver particulièrement rigoureux avec parfois le matin des coups de froid et des pluies givrantes ? Est-ce que vous vous rendez compte que Fribourg n'est pas la

Séance du 17 février 2009

Divers (suite)

seule localité où il y a eu des problèmes et que la situation était identique dans de nombreuses autres villes du pays ?

A l'instar d'un article que j'ai lu par hasard dans 'Le Nouvelliste', j'aimerais déclarer, ici au nom du Conseil communal – c'était le titre de l'article – 'Merci les gars !'. Je peux vous assurer qu'il n'y a eu aucune coupe dans ce domaine du déneigement. J'espère qu'il n'y aura pas de critiques lors de l'examen des comptes en cas de dépassement de cette rubrique budgétaire des produits de déneigement.

Cela dit, il est vrai qu'il y a eu parfois des situations délicates. Cela concernait en particulier les trottoirs. Mais à ce sujet, je tiens à souligner que même si les équipes de la voirie passent, au moins partiellement, sur les trottoirs, il appartient, selon le règlement de police, non pas à la Commune, mais aux riverains de débayer ces derniers. Cette obligation est rappelée chaque année dans la 'Feuille officielle'. Pour le reste, il y a eu quelques appels téléphoniques, parfois justifiés, qui sont arrivés au secrétariat de l'Edilité. La Voirie a procédé aux corrections. Nous avons enregistré par la suite quelques nouveaux appels de personnes qui nous remerciaient d'avoir effectué ces corrections. Nous sommes conscients qu'il y a toujours l'un ou l'autre cas problématiques – c'est normal – que des améliorations sont toujours possibles, mais vous comprendrez que je ne saurais absolument pas laisser passer cette insinuation au vu de l'énorme et globalement de l'excellent travail qui a été effectué cet hiver."

M. Daniel Gander (UDC) se déclare satisfait de cette réponse.

- n° 101 de M. Claude Schenker (PDC) relative à la résolution adressée le 18 décembre 2007 au Conseil d'Etat concernant le déséquilibre budgétaire chronique de nature essentiellement structurelle de la Ville

M. Claude Schenker (PDC) interroge le Bureau dans les termes ci-après :

"Permettez-moi de demander au Bureau s'il a reçu une réaction du Conseil d'Etat à la résolution du PDC, acceptée à l'unanimité du Conseil général le 18 décembre 2007, concernant le déséquilibre budgétaire chronique de nature essentiellement structurelle de la Ville. Je rappelle que cette résolution, âgée de quatorze mois maintenant, demandant au Conseil d'Etat :

- 1) d'ouvrir des discussion avec le Conseil communal sur des mesures pour résoudre les problèmes financiers structurels de la Ville ;*
- 2) d'envisager des mesures spécifiques d'aide pour la capitale dans les contextes d'agglomération et de fusion ;*
- 3) de faire enter en vigueur la nouvelle péréquation en 2010 au plus tard ou à défaut d'envisager des mesures transitoires.*

A ma connaissance, il n'y a eu qu'un accusé de réception, mais aucune réaction officielle. Si tel est effectivement le cas, pourrions-nous suggérer au Bureau de réagir de manière appropriée à cette attitude quelque peu irrespectueuse pour la Ville ? La réponse à Mme la députée A. de Weck n'y change rien.

Séance du 17 février 2009

Divers (suite)

Pour appuyer mon propos, je signale une nouvelle preuve récente de l'attitude cavalière du Conseil d'Etat. Alors que la loi actuelle sur les allocations familiales met ses coûts annuels de 2 millions de francs à charge totale du Canton, le Conseil d'Etat profite d'une nouvelle loi, en consultation actuellement et jusqu'au 27 février prochain, pour proposer de mettre à la charge des communes la moitié de coûts totaux, qui seront nouvellement de près de 6 millions de francs par an. Ce n'est certes pas pour critiquer les allocations familiales – je suis au contraire fier d'avoir la paternité de l'article constitutionnel qui prévoit pour la première fois en Suisse des prestations pour les mamans sans activités lucratives – mais de telles propositions quasi systématiques du Conseil d'Etat pour mettre des participations à charge des communes font montre d'une arrogance certaine dans le contexte actuel.

Ma demande au Bureau sur notre résolution de décembre 2007 et doublée d'une demande au Conseil communal, ainsi qu'à chacune et chacun d'entre vous si possible, de réagir ou de faire réagir dans les dix jours restants de la consultation et bien sûr de relayer la nécessaire défense de nos intérêts communaux à vos amis politiques de tous bords, Conseillère d'Etat en charge et députés bien sûr."

Le Président soumettra cette question au Bureau pour réponse en plénum lors de la prochaine séance.

- n° 102 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) relative à l'ACLF

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) pose la question ci-après au Conseil communal :

"Le travail dans les trois centres de loisirs – dont un se désigne comme Maison de quartier – est un travail important et indispensable pour notre Ville. La Ville partage cette conviction et verse depuis des années des subventions. Il existait, pour la période 2006-2008, une convention pluriannuelle selon laquelle la Ville a versé en 2008 une subvention à hauteur de 656'000 francs, sur un budget totalisant 816'220 francs, ce qui correspond à 80 % de subventionnement de la part de la Ville.

Ces dernières années, l'ACLF s'est donné une charte dont elle était la base de la rédaction de nouveaux statuts. Le Conseil communal avait donné son aval à ces statuts et délègue un de ses membres au comité de l'ACLF.

En 2003, le Conseil communal avait exigé, à juste titre, que la comptabilité soit tenue dans les règles de l'art. Le comité a, par la suite, organisé une comptabilité unifiée des trois centres et celle de l'Association. Une fiduciaire externe avait approuvé les comptes 2007. Les choses ont changé depuis.

D'où ma première question : est-il vrai que le comité actuel a fait marche arrière en introduisant de nouveau une comptabilité par centre ? Si c'est le cas, la Ville a-t-elle donné son accord à cette manière de faire, et si oui, pour quelles raisons ?

La convention mentionnée exigeait la professionnalisation des structures. L'ancien comité avait dès lors passé à l'engagement d'un secrétaire-comptable, choisi paritairement par le comité et les animateurs/animateuses des trois centres. Cet engagement était une nécessité

Séance du 17 février 2009

Divers (suite)

absolue pour faire face aux exigences d'un bon fonctionnement administratif et financier de l'Association et de des trois centres. En décembre 2008, le comité actuel a donné son congé au secrétaire-comptable en place, en évoquant des raisons financières, et l'a libéré de toutes ses obligations avec effet immédiat. En janvier 2009, le même comité a passé à l'engagement d'une nouvelle secrétaire-comptable.

D'où ma deuxième question : Pourquoi le secrétaire-comptable avait-il été libéré de toutes ses tâches immédiatement ? Comment le Conseil communal juge-t-il cette manière de faire ?

Selon la volonté de l'ancien comité et sous la présidence vigilante de notre collègue P. Zwick, un groupe de travail avait préparé, en étroite collaboration avec les animateurs et animatrices, le changement de l'Association en Fondation. L'assemblée générale n'en a pas voulu. A l'exception d'une personne, tous les anciens membres du comité, dont P. Zwick et moi-même, ont présenté leur démission avec effet immédiat, tout en espérant que la Ville, en tant que bailleur principal, intervienne.

D'où ma troisième question : Comment le Conseil communal en tant qu'unique bailleur de fonds de cette Associations fait-il confiance à une Association qui est plus occupée par elle-même que par le mandat qui lui est confié ? Quelle est la stratégie du Conseil communal quant à l'avenir de cette Association ?

Je vous remercie de répondre à mes questions, tout en réaffirmant que le travail fait dans les trois centre est un travail nécessaire et indispensable pour notre ville."

M. Charles de Reyff, Conseiller communal, précise ce qui suit :

"Je dois tout d'abord vous expliquer pour quelle raison c'est moi qui intervins à ce sujet. Historiquement, je suis resté le délégué du Conseil communal au comité de l'Association des centres de loisirs, bien que la subvention à l'ACLF figure au chapitre budgétaire de la Direction de Culture et Tourisme.

Les questions de Mme A. Burgener Woeffray sont certes intéressantes, mais portent sur des points précis du fonctionnement de l'ACLF. Elles touchent aussi des personnes. C'est pourquoi nous n'y répondrons pas ce soir, mais lors de la prochaine séance. Nous pourrions ainsi peser les éléments de notre réponse."

- n° 103 de Mme A. de Weck (PLR) relative au financement de l'assainissement de la décharge de La Pila

Mme Antoinette de Weck (PLR) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Nous avons tous pu lire aujourd'hui dans la presse que la première tranche de remise en état du site de La Pila coûterait 12,5 millions de francs. La Confédération prendra à sa charge 40 % de cette somme, soit 5 millions de francs. Ma question est de savoir comment sera réparti le solde entre le Canton et la Commune ? Quand connaîtrons-nous le coût total de cette remise en état ? Comment le Conseil communal envisage-t-il de faire face à ces dépenses ?"

Séance du 17 février 2009

Divers (suite)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, déclare ce qui suit :

"Comme vous l'avez sans doute appris par les médias audiovisuels ou par la presse de ce matin, il y a effectivement eu hier une conférence de presse consacrée au développement de ce dossier de l'assainissement du site de La Pila. Du point de vue financier, je ne peux pour l'instant que confirmer ce que j'ai déjà eu l'occasion de déclarer ici même le 17 décembre 2008 en réponse à une question du Conseiller général A. Repond (cf. procès-verbal de la séance du 17 décembre 2008, pp. 345-346) et ce qui a été dit hier lors de la conférence de presse par les représentants de l'Etat.

Comme vous le savez déjà, un consortium a été créé par le Canton et la Commune pour élaborer cette conception de l'assainissement de la décharge de La Pila, puis pour le réaliser. Pour ce qui est des mesures d'investigations – c'est-à-dire celles qui ont été réalisées jusqu'à ce jour – un article de la convention passée prévoit que ces frais seront répartis par moitié entre l'Etat et la Ville, après déduction de la participation de la Confédération. Cette clé de répartition est provisoire, dans la mesure où elle ne préjuge pas des responsabilités futures.

Les frais d'investigation se sont montés, en chiffres arrondis, à 1'620'000 francs au total. La participation de la Confédération atteint 611'000 francs. Les parts de l'Etat et de la Commune ont atteint, pour chacun, environ 500'000 francs.

Pour les premiers travaux, devisés à 12,5 millions de francs et qui ont fait l'objet de la conférence de presse de hier, il n'y a pas encore de convention qui a été passée. En effet, nous sommes encore en discussion avec le Canton pour déterminer si cette même clé de répartition provisoire sera appliquée, dans l'attente de l'établissement futur des responsabilités. Sur cette somme de 12,5 millions de francs, 935'000 francs concernent le déplacement de la place réservée aux gens du voyage. Comme l'a rappelé hier le Conseiller d'Etat P. Corminboeuf, le Canton prendra ce montant à sa charge. Les autres mesures représentent ainsi 11'565'000 francs. La participation de la Confédération, qui est acquise, sera de 40 %. Reste le solde sur lequel porte effectivement la discussion entre le Canton et la Commune. Comme l'a clairement relevé M. Corminboeuf lors de la conférence de presse, comme le Canton a inscrit 4 millions de francs et la Ville un million de francs à leurs budgets 2009, ces crédits seront suffisants pour couvrir les travaux qui seront réalisés en 2009, indépendamment de la répartition qui sera arrêtée au cours des prochains mois.

Il convient d'ajouter que pour la suite, indépendamment de ces montants déjà budgetisés, les crédits nécessaires à l'assainissement ne peuvent pas encore être chiffrés précisément. Ainsi que l'a déclaré le Conseiller d'Etat G. Godel, on peut évaluer que le coût de l'opération s'élèvera à plusieurs dizaines de millions de francs probablement, mais à l'heure actuelle, aucun chiffre précis ne peut être articulé. Quant à la répartition financière, des analyses juridiques sont en cours, des recherches sont également menées dans les archives dans l'espoir de trouver des documents intéressants. D'après l'ordonnance du 26 août 1998 sur l'assainissement des sites pollués ou ordonnance sur les sites contaminés (OSites), il appartient au détenteur d'assumer ces frais d'assainissement, à moins que l'on ne connaisse le perturbateur qui a causé la pollution. Or, en

Séance du 17 février 2009

Divers (suite)

l'état des investigations, il apparaît que la décharge de La Pila était une décharge publique et que la Ville de Fribourg y a surtout déposé des déchets ménagers et que les déchets qui posent problème ont très probablement été déposés par des tiers, en particulier par des entreprises.

Pour l'instant, aucune réponse concrète et claire ne peut être donnée, puisque les recherches en responsabilité sont en cours. Ce n'est qu'à la fin de ces investigations qu'une réponse pourra être fournie. Les recherches seront difficiles, parce que comme vous le savez, à l'époque il n'y avait pas de réglementation. La seule règle était qu'on n'avait pas le droit de déposer ce genre de déchets dans le lit des cours d'eau. C'était la seule règle qui existait, mais comme il s'agissait d'une décharge publique, elle était évidemment ouverte à tout le monde."

Mme Antoinette de Weck (PLR) remercie le Conseil communal de cette réponse.

- n° 104 de Mme Antoinette de Weck (PLR) relative à l'échelle des traitements

Mme Antoinette de Weck (PLR) interroge le Conseil communal dans les termes ci-après :

"En vertu de l'article 27 du règlement du personnel du 10 mars 1998, l'échelle des traitements doit être publiée dans le message accompagnant le budget. Or cette obligation n'est pas remplie par le Conseil communal depuis de nombreuses années.

Pourquoi le Conseil communal ne remplit-il pas cette obligation ? Disposerons-nous de cette échelle des traitements lors du budget 2010 ?

J'aurais pu m'adresser directement au Préfet, puisque c'est la procédure qu'il a dictée au Conseil général lorsque le Conseil communal viole une obligation légale. Toutefois, par esprit de paix, j'ai préféré vous poser d'abord la question, en vous donnant ainsi la possibilité de vous conformer au règlement lors de la présentation du budget de 2010".

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, déclare ce qui suit :

"Je remercie Mme A. de Weck de son esprit de conciliation et, par esprit de clarté, je vous prie d'attendre la prochaine séance pour recevoir une réponse circonstanciée."

- n° 105 de M. Pius Odermatt (PS) relative à la présentation du message concernant les mesures d'accompagnement du pont de la Poya

M. Pius Odermatt (PS) s'exprime comme suit :

"Le budget des investissements a été adopté lors de la dernière séance du Conseil général, y compris le crédit d'investissement pour les mesures d'accompagnement du pont de la Poya qui a été une nouvelle fois reconduit pour un montant de 3,4 millions de francs en catégorie III (rubrique 520.501.89). Pour rappel, la fermeture à la circulation du pont de Zaehringen entraîne le risque évident d'un transfert de trafic sur certains quartiers de la ville, notamment celui du Jura, sur l'axe rue de Mo-

Séance du 17 février 2009

Divers (suite)

rat – Varis – rue Joseph-Piller ainsi qu'à travers la Basse-Ville. Avec la nouvelle variante de raccordement du pont à la route de Morat, telle que présentée par le Conseil d'Etat au début de ce mois, la capacité d'absorption du trafic à Saint-Léonard augmentera même encore. Les mesures d'accompagnement ont ainsi gagné encore en importance puisqu'il s'agit d'empêcher tout transfert de trafic à travers les quartiers.

D'où ma question : quand le Conseil communal présentera-t-il au Conseil général le message concernant le crédit d'investissement pour ces mesures d'accompagnement du pont de la Poya ?"

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, répond comme suit :

"La question de M. P. Odermatt me donne l'occasion de mettre le doigt sur le nouvel aménagement proposé par l'Etat du carrefour de Saint-Léonard et de préciser que si la Ville ne s'était pas montrée virulente pour démontrer que le carrefour dans sa configuration prévue ne pourrait pas fonctionner, nous en serions restés à cette variante initiale conçue par l'ancien ingénieur cantonal. Grâce à l'arrivée d'un nouveau Conseiller d'Etat Directeur et à la compréhension de ses services, une nouvelle mouture est à l'étude.

Cela dit, le calendrier de mise en place des mesures d'accompagnement du pont de la Poya est clairement défini dans le plan directeur partiel des transports. Je vous invite à reconsulter ce document que je n'ai pas sous la main pour le consulter. Sauf erreur de ma part, les demandes de crédits nécessaires pour ces mesures d'accompagnement doivent être présentées deux ans avant l'ouverture du pont, afin que ces mesures puissent effectivement avoir été mises en place le jour de cette ouverture. Nous pourrions parfaitement respecter ce délai. Ces mesures sont déjà à l'étude. La première mesure qui fera l'objet d'une publication et d'une décision, puisqu'il n'y aura pas d'engagement financier proprement dit, ce sera la fermeture du pont de Zaehringen à la circulation. Vous pouvez bien imaginer que nous ne nous contenterons pas de le faire 'comme ça un beau matin', même si nous savons déjà que ce sera un vendredi. Nous préparerons au préalable les mesures d'accompagnement, ne serait-ce que pour pouvoir répondre aux questions des différentes associations, des différents quartiers. La première étape aura lieu tout prochainement, puisque ce sera à l'occasion de l'assemblée des amis de Bourguillon, puisque l'ingénieur cantonal et moi-même aurons l'occasion de répondre aux questions et préoccupations des habitants en fonction de l'évolution du dossier."

M. Pius Odermatt(PS) peut déduire, de la réponse que vient de faire M. C. de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, que le crédit d'investissement pour les mesures d'accompagnement du pont de la Poya restera en catégorie III durant deux ou trois ans, c'est-à-dire jusqu'à ce que le plan directeur partiel des transports soit mûr.

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, le confirme. Ce crédit demeurera en catégorie III jusqu'à ce que nous ayons la possibilité de présenter un message au Conseil général. Il existe certes un accord avec la Commission financière quant à une limitation de durée d'inscription d'un crédit en catégorie III, mais des exceptions sont prévues. Ce dossier en constitue une. Nous nous sommes en effet engagés auprès de certains opposants qui se sont manifestés lors de la

Séance du 17 février 2009

Divers (suite)

mise à l'enquête du pont de la Poya, à faire figurer clairement ce crédit en catégorie III pour manifester clairement notre volonté de faire respecter le plan directeur partiel des transports ainsi que les engagements pris par le Conseil d'Etat à l'égard de ces opposants. Je vous réaffirme encore une fois que les délais prévus dans le plan directeur partiel des transports seront respectés et que le crédit sera soumis au Conseil général pour décision. Je rappelle que le Conseil général décide des crédits, mais non du détail des mesures proposées.

C. AUTRE INTERVENTION

Le Président informe l'assemblée que Gottéron a gagné 3 à 2 contre Genève Servette. (Applaudissements)

Le Président clôt ensuite la séance.

Il est 23.05 heures.

Fribourg, le 9 mars 2009
AP/jc

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Jean-Jacques MARTI

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI